

Beau duel maroco-égyptien en perspective

Ticket olympique en poche
Cap sur le titre continental

Page 23



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9964

Samedi/Dimanche 8-9 Juillet 2023

Le come-back d'El Niño

*Perturbations climatiques
et chaleurs record dans la foulée*



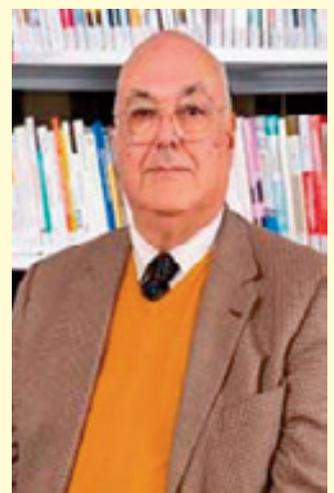
Page 3

Le Maroc et l'Allemagne se félicitent
de l'excellence de leurs relations
bilatérales et de la dynamique
positive de leur partenariat

*Berlin réitère son soutien
au plan d'autonomie*

Page 2

*Jamal Eddine
Sebbani élu
secrétaire général
de la Fédération
mondiale des
travailleurs
scientifiques*



Page 6



Le Maroc et l'Allemagne se félicitent de l'excellence de leurs relations bilatérales et de la dynamique positive de leur partenariat

Le Maroc et l'Allemagne se sont félicités, jeudi, des relations étroites et amicales entre les deux pays, ainsi que de la dynamique positive qui caractérise la relation bilatérale depuis l'adoption de la déclaration conjointe, en août 2022, qui constitue une feuille de route pour le renforcement de ces relations dans tous les domaines.

Lors de la conférence de presse à l'issue d'un entretien à Berlin, entre la ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, Annalena Baerbock, et le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, qui effectue une visite de travail en Allemagne, les deux responsables gouvernementaux ont réaffirmé leur volonté partagée d'approfondir davantage les relations bilatérales de longue date, en vue d'établir un partenariat renforcé tourné vers l'avenir.

M. Bourita a indiqué que la relation historique qui lie le Maroc et l'Allemagne connaît une dynamique très positive depuis la lettre adressée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI par le Président allemand Steinmeier, ainsi que la visite au Maroc de Mme Annalena Baerbock, en août dernier.

Le ministre a précisé que Sa Majesté le Roi a donné ses Hautes instructions pour faire de l'Allemagne un des partenaires stratégiques prioritaires du Royaume, sur la base de la confiance et du respect mutuel et la défense des intérêts mutuels des deux pays.

Les deux ministres se sont félicités du lancement, l'année prochaine, du dialogue stratégique multidimensionnel, tel que prévu dans la déclaration conjointe adoptée à l'occasion

de la visite au Maroc de Mme Baerbock, le 25 août 2022.

A ce titre, M. Bourita a précisé que la mise en place de ce dialogue stratégique témoigne de la volonté partagée entre les deux pays pour approfondir davantage ce partenariat.

Il est prévu que ce dialogue stratégique se tienne une fois tous les deux ans, alternativement au Maroc et en Allemagne, sous la présidence des ministres des Affaires étrangères des deux pays.

L'établissement de ce dialogue intervient dans le cadre de la volonté partagée des deux pays de renforcer le dialogue, les relations politiques, économiques, culturelles et interpersonnelles, de promouvoir la démocratie, l'État de droit et la bonne

gouvernance, de développer le commerce et les investissements et de coopérer en matière de politique climatique, politique de biodiversité ainsi que des solutions énergétiques vertes.

Ce dialogue stratégique sera fondé sur des valeurs communes et sur le respect mutuel, dans l'objectif de consolider les principes et les fondements des relations entre le Maroc et l'Allemagne, en vue de préserver et renforcer les intérêts prioritaires des deux pays.

Les deux ministres ont également salué l'excellence des relations économiques et commerciales bilatérales et réaffirmé leur volonté de les renforcer et de les ouvrir sur de nouveaux secteurs, notamment ceux des énergies renouvelables, des infra-

structures et de la numérisation. Ils ont souligné, à cet effet, leur intérêt commun à intensifier et à poursuivre cette coopération, afin d'en élargir la portée et d'en consolider les acquis.

M. Bourita et Mme Baerbock ont souligné aussi la pertinence du long partenariat bilatéral en matière de sécurité et se sont félicités du renforcement de ce partenariat pour continuer à relever ensemble les défis communs, notamment à travers des échanges de haut niveau.

Les deux ministres ont mis en avant l'étroite collaboration dans le domaine migratoire et souligné l'approche rationnelle suivie entre les deux pays dans la gestion de cette question.

Les deux responsables gouvernementaux ont relevé dans le même sillage l'importance de la coopération bilatérale dans le domaine culturel et universitaire pour la promotion du développement humain et économique.

Dans le domaine du changement climatique, les deux ministres ont réaffirmé leur volonté commune de plaider en faveur d'un engagement international ambitieux pour combattre les effets du changement climatique et encourager les actions en faveur de l'atténuation de cet effet. Mme Baerbock a souligné le rôle de référence que joue le Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.

Les deux ministres ont souligné la convergence de leurs vues sur un ensemble de questions régionales et internationales et se sont engagés à poursuivre la concertation et la coordination, notamment sur la situation en Libye, au Sahel et au Moyen-Orient.

Berlin réitère son soutien au plan d'autonomie

L'Allemagne a réitéré, jeudi, son soutien au plan marocain d'autonomie au Sahara, présenté en 2007, comme un effort "sérieux et crédible" du Royaume et une "très bonne base" pour une solution acceptée par les parties.

A l'issue de son entretien, à Berlin, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en visite de travail en Allemagne, la cheffe de la diplomatie allemande, Mme Annalena Baerbock, a réitéré "le soutien de longue date de l'Allemagne au processus mené par les Nations unies pour une solution politique réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable par les parties".

Les deux ministres ont réitéré, à cette occasion, leur position commune en faveur de "l'exclusivité" de l'ONU dans le processus politique, tout en réaffirmant leur soutien aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, qui ont noté le rôle et la responsabilité des parties dans la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et fondée sur le compromis.

Les deux pays ont, également, réaffirmé leur soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, Staffan de Mistura, et à ses efforts pour faire avancer le processus politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le come-back d'El Niño

Perturbations climatiques et chaleurs record dans la foulée



Les vagues de chaleur que connaît le Maroc cet été risquent fort probablement de se poursuivre de plus belle et d'une manière plus intense. En effet, des conditions El Niño se sont développées dans le Pacifique tropical pour la première fois en sept ans, ouvrant la voie à une hausse probable des températures mondiales et à des conditions météorologiques et climatiques perturbatrices. Une nouvelle mise à jour de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoit qu'il y a une probabilité de 90% que l'événement El Niño se poursuive au cours du second semestre 2023. Il devrait être au moins d'intensité prolongée.

Des records de température à venir

Le professeur Petteri Taalas, secrétaire général de l'OMM, a affirmé que «l'apparition d'El Niño augmentera considérablement la probabilité de battre des records de température et d'accroître davantage de chaleur extrême dans de nombreuses régions du monde et dans l'océan».

Un rapport de l'OMM, publié en mai dernier, a prédit qu'il y a une probabilité de 98% qu'au moins une des cinq prochaines années, et la période de cinq ans dans son ensemble, soit la plus chaude jamais enregistrée, battant le record défini en 2016 quand il y avait un El Niño exceptionnellement fort.

Ledit rapport a également souligné qu'il y a une probabilité de 66% que la température mondiale moyenne annuelle près de la surface entre 2023 et 2027, soit temporairement supérieure de 1,5°C aux pré-niveaux industriels pen-

dant au moins un an.

Mais est-ce que cela signifie que le niveau de 1,5 °C spécifié dans l'Accord de Paris sera dépassé au cours des cinq prochaines années ? La réponse est «non», précise le directeur des services climatiques Chris Hewitt, qui ajoute que ledit accord fait «référence à un réchauffement à long terme sur de nombreuses années», tout en notant que c'est «un autre signal d'alarme, ou un avertissement précoce, que nous n'allons pas encore dans la bonne direction pour limiter le réchauffement selon les objectifs fixés à Paris en 2015 visant à réduire les impacts du changement climatique».

Du déjà-vu

Selon les rapports de l'OMM sur l'état du climat mondial, 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en raison du «double coup dur» d'un évé-

nement El Niño très puissant et du réchauffement induit par l'Homme à cause des gaz à effet de serre. L'effet sur les températures mondiales se produit généralement dans l'année qui suit son développement et sera donc probablement le plus apparent en 2024. La température mondiale moyenne en 2022 était d'environ 1,15 °C au-dessus de la moyenne de 1850-1900 en raison du triple creux de refroidissement La Niña.

Rappelons également le "super El Niño" de 2015-2016, l'un des plus violents jamais observés, qui a été désastreux. En avril 2016, l'ONU estimait que plus de 60 millions de personnes dans 13 pays, en Afrique, en Asie-Pacifique, et en Amérique centrale et du sud ont été touchées par une sécheresse, des inondations ou des tempêtes.

Un "super El Niño" se distingue d'un El Niño "classique" par l'ampleur de la hausse des eaux de surface du Pa-

cifique : de +0,8°C par rapport à la moyenne, on passe à +2°C, voire au-delà. Le "super El Niño" n'est arrivé que trois fois en quarante ans : 1982-1983, 1997-1998 et 2015-2016. Durant la dernière période, le phénomène "était relativement fort", explique l'océanographe et directeur de recherche au CNRS Eric Guilyardi au journal Libération. L'anomalie de température à la surface de la mer – c'est comme ça qu'on mesure son intensité – dépassait de 3 à 4°C la normale."

Situation actuelle et perspectives

Depuis février 2023, les anomalies mensuelles moyennes de la température de surface de la mer dans le Pacifique équatorial centre-est se sont généralement réchauffées, passant de près d'un demi-degré C en dessous de la moyenne (-0,44 en février 2023) à environ un demi-degré C au-dessus de la moyenne (+0,47 en mai, 2023). Au cours de la semaine centrée sur le 14 juin 2023, les anomalies de température de surface de la mer chaude ont continué d'augmenter, atteignant une valeur de +0,9 degré Celsius.

Selon l'OMM, les preuves collectives des observations océaniques et atmosphériques indiquent fortement la présence de conditions El Niño dans le Pacifique. Cependant, nuance l'OMM, une certaine incertitude demeure en raison du faible couplage océan-atmosphère, qui est crucial pour l'amplification et l'entretien d'El Niño. Il est prévu qu'il faudra encore un mois environ pour assister à un couplage établi dans le Pacifique tropical.

Hassan Bentaleb

Définition d'El Niño

Le phénomène El Niño (le petit garçon en espagnol, et par extension "l'Enfant Jésus") a été nommé à la fin des années 1800 par des marins péruviens qui avaient alors constaté l'apparition d'un courant chaud à la période de Noël. Ce courant correspond à une phase plus chaude que d'habitude appelée oscillation australe El Niño ou ENSO (sigle d'El Niño et Southern Oscillation) ou encore ENOA (El Niño-Oscillation australe en français).

Le phénomène El Niño et ses conséquences se produisent probablement depuis des millénaires, mais les premières preuves historiques dont on dispose à ce sujet datent de 1567-1568. A l'époque contemporaine, des phases d'El Niño plus marquées ont été enregistrées en 1972-1973, en 1982-1983 et en 1997-1998.

La définition de l'OMM est la suivante : "Phénomène caractérisé par une anomalie positive de la température de surface de la mer (par rapport à la période de référence 1971-2000), dans la région Niño 3.4 du Pacifique équatorial, dans la mesure où cette anomalie est supérieure ou égale à 0,5°C selon une moyenne calculée sur trois mois consécutifs" (OMM - Nouvelles du climat mondial - Janvier 2004 n°24).

Source web par notre planète

Lors du débat général du Mouvement des non-alignés

Omar Hilale appelle à traduire l'engagement commun en actions concrètes



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a souligné, jeudi à Bakou, l'impératif de traduire en actions concrètes l'attachement commun du Mouvement des non-alignés à ses principes et valeurs, de manière à unifier la volonté politique de ses membres pour consolider le rôle de l'ONU en tant que plate-forme indispensable de l'action multilatérale.

"En tant que plus grand rassemblement d'États au sein des Nations unies, le Mouvement des non-alignés constitue une plate-forme d'action essentielle et une force de propositions de poids pour relever les défis mondiaux", a indiqué M. Hilale lors du débat général de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés tenu à Bakou (5-6 juillet).

L'ambassadeur a rappelé que le monde vit aujourd'hui au rythme de crises complexes qui ont eu un impact clair et tangible sur la réalité des relations internationales, ce qui nécessite des réponses collectives urgentes et concrètes de la part de la communauté internationale.

Il a cité à cette occasion le discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, adressé à la 26e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dans lequel le Souverain a affirmé que: "Les scénarios les plus sombres brossent la réalité amère d'une humanité appelée à choisir entre la tentation périlleuse de s'abandonner à un laisser-aller autodestructeur et la volonté sincère et déterminée d'engager sans délai des dispositions pratiques et propres à induire un véritable changement du paradigme actuel qui s'est révélé inefficace".

Dans ce sens, M. Hilale a relevé que le continent africain est le plus touché par les répercussions de la conjoncture économique difficile induite par la crise géopolitique actuelle, car il subit le fardeau le plus lourd en raison du renchérissement des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ce qui fragilise les acquis du continent en matière de lutte contre la pauvreté.

"L'Afrique dispose de tous les atouts pour transformer les défis en opportunités, et pour sortir plus forte de

cette crise à la faveur de ses importantes ressources humaines et naturelles, en plus des gains et avantages futurs à travers la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain", a ajouté le diplomate.

Et de souligner que Sa Majesté le Roi a rappelé cette réalité dans Son discours devant le 28e sommet de l'Union africaine, lorsque le Souverain a déclaré : "Nous, peuples d'Afrique, avons les moyens et le génie ; et nous pouvons, ensemble, réaliser les aspirations de nos peuples."

M. Hilale a également évoqué les visites Royales dans de nombreux pays africains, qui constituaient l'expression la plus éloquente de cette approche marocaine courageuse visant à développer un modèle innovant et concret de coopération Sud-Sud, basé sur le partage des connaissances, des compétences, des expériences et des ressources, et la contribution effective à la réalisation de projets de développement, dans un cadre collaboratif basé sur une approche intégrée et multidimensionnelle.

Il a appelé à cet effet à promouvoir la coopération internationale au profit

des pays africains et à les aider à surmonter les défis actuels sans précédent, non seulement par l'allègement de la dette, mais aussi à travers des initiatives de développement intégré à même de renforcer leur capacité de résistance face aux défis actuels et futurs liés à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques et à la transition énergétique.

A cette occasion, M. Hilale a affirmé que la tenue de cette réunion de haut niveau constitue une opportunité pour formuler des approches capables de produire des solutions réalistes et pragmatiques aux défis majeurs auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Le Maroc participe à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés, qui se tient à Bakou, avec une délégation conduite par Omar Hilale, et comprenant l'ambassadeur de SM le Roi en Azerbaïdjan, Adil Embarch, ainsi que le directeur des Nations unies et des Organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Redouane Hous-saini.

SM le Roi Mohammed VI a fait de la cause palestinienne une priorité nationale

Intervenant lors du débat général de la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés, à Bakou (5-6 juillet), l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a réaffirmé "le plein soutien du Royaume du Maroc au peuple palestinien frère pour la réalisation de ses droits légitimes, au premier rang desquels le droit d'établir un Etat palestinien indépendant et viable avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à la solution à deux Etats convenue au niveau international, pour le règlement définitif de la cause palestinienne dans le respect des principes de la légitimité internationale et des résolutions pertinentes".

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, a érigé la question palestinienne au rang de sa première cause nationale et une constante de sa politique étrangère", a rappelé M. Hilale.

Et le diplomate d'ajouter que "le Maroc joint sa voix à celle du reste des pays islamiques et arabes pour condamner les récentes attaques israéliennes contre Jénine, considérant que la spirale de la violence aggraverait la situation et affecterait les chances de relancer le processus de paix".

Il a également souligné "le rejet par le Royaume du Maroc de toutes les mesures unilatérales qui affectent le statut juridique d'Al-Qods Al-Sharif, et les droits légitimes du peuple palestinien frère à réaliser ses aspirations à la liberté et à l'indépendance".

Dans le document final, adopté à l'issue de la Conférence de Bakou, les ministres des Affaires étrangères du Mouvement des non-alignés ont rendu un vibrant hommage au rôle leader de Sa Majesté le Roi Mohammed



VI, Président du Comité Al Qods, pour la défense de la cause palestinienne.

Ils ont également salué les efforts déployés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en tant que président du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et se sont félicités à cet égard des conclusions et du communiqué final de la 20e session du Comité Al-Qods, tenue à Marrakech, les 17 et 18 janvier 2014.

Les ministres du Mouvement des non-alignés ont tenu à rappeler les résultats de la première réunion du groupe de contact ministériel de l'OCI sur la défense de la cause de la Palestine et la protection de la

ville d'Al-Qods, tenue à Rabat le 12 novembre 2014, sous la présidence du Maroc, avec la participation de l'Azerbaïdjan, de l'Égypte, de la Guinée, de la Jordanie, de la Malaisie, de la Palestine, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie et du secrétaire général de l'OCI.

Ils ont, par ailleurs, exprimé leur soutien à l'ensemble des mesures pratiques prises pour soutenir l'Etat de Palestine et renforcer la résilience des habitants de la ville d'Al Qods.

Dans ce sens, les ministres des Affaires étrangères ont invité tous les États membres du Mouvement à soutenir "Bayt Mal

Al-Qods Al-Sharif", l'organe exécutif du Comité Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le document final de la Conférence de Bakou s'est félicité de l'Appel pour "Al Qods/Jérusalem" signé, à Rabat, le 30 mars 2019, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Sa Sainteté le Pape François soulignant le rôle important que joue "Al Qods/Jérusalem" en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes, tout en insistant sur la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de co-existence pacifique.

M. Hilale dénonce les contradictions du ministre algérien des AE

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a réfuté, jeudi à Bakou, les contradictions du ministre algérien des Affaires étrangères devant le Mouvement des non-alignés, soulignant que l'Algérie instrumentalise les principes du Mouvement pour les véhiculer au sein des forums internationaux au moment où elle persiste à les violer depuis des décennies.

Dans son allocution en réaction à l'intervention du ministre des Affaires étrangères d'Algérie, Ahmed Attaf, lors de la réunion ministérielle du Bureau de Coordination du Mouvement des non-alignés, qui se tient actuellement à Bakou, en Azerbaïdjan, et dans laquelle il a avancé l'attachement de son pays aux principes des Nations unies et du Mouvement, et fait, comme à l'accoutumée, le parallèle entre la cause palestinienne et la question du Sahara marocain,

M. Hilale a affirmé que contrairement à ce que prétend le ministre algérien, "son pays instrumentalise ces principes pour les ressasser et les véhiculer au sein des forums internationaux, au moment où, malheureusement, il persiste à les violer systématiquement depuis des décennies".

"La délégation de mon pays a entendu hier l'intervention d'un membre de notre Mouvement dans laquelle il appelle à la nécessité de respecter les principes des Nations unies et de s'attacher aux principes fondateurs des non-alignés. Ce sont là les mêmes principes que le Maroc n'a eu de cesse de défendre et d'appeler à leur respect sans sélectivité, notamment ceux relatifs au respect de l'intégrité territoriale des États, au règlement pacifique des différends, au bon voisinage et à la non-ingérence dans les affaires internes", a ajouté le chef de la délégation marocaine participant à

cette réunion. L'ambassadeur a fermement dénoncé l'amalgame fait entre la juste cause palestinienne et le conflit régional factice autour du Sahara marocain, afin de légitimer un agenda national par le truchement d'un groupe séparatiste armé ayant des connexions avec les réseaux terroristes et le crime organisé international, selon de nombreux rapports internationaux.

M. Hilale a également rappelé au responsable algérien, dont le pays persiste à comparer la question de la Palestine à celle du Sahara marocain, qu'"il a commis un crime à l'encontre de la cause des Oumma arabe et islamique, en ignorant explicitement la demande claire de l'honorable chef de la diplomatie palestinienne en 2015, concernant le rejet catégorique par l'Etat de Palestine de toutes les comparaisons erronées et suspectes entre la question du Sahara et la cause palestinienne".

Et de soutenir que "celui qui se vante de défendre la cause palestinienne doit tout d'abord respecter au moins la décision souveraine de l'Etat de Palestine, au lieu de ressasser des contre-vérités obsolètes, frauduleuses et désuètes". M. Hilale a aussi appelé le pays frère à se plier aux résolutions du Conseil de sécurité et à cesser de se dérober de sa responsabilité en tant que partie principale dans le processus politique en vue de mettre un terme au différend artificiel en Afrique du Nord, tout en lançant : "Que la position de son pays soit cohérente avec sa déclaration d'intentions et une occasion d'acter son appel devant le Mouvement des non-alignés et non pas un slogan pompeux d'un disque rayé !".

M. Hilale a, en outre, réaffirmé "l'engagement total du Royaume du Maroc à trouver une solution politique définitive au conflit régional sur le Sahara ma-

rocaïn, sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie, en tant que seule et unique solution à ce conflit artificiel dans le cadre de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale du Royaume qui ont été définitivement parachevées avec le retour, en 1975, du Sahara à son Maroc et jusqu'à la fin des temps".

Il a aussi affirmé que le Maroc, renouveau, comme cela a été souligné dans le Discours Royal à l'occasion du 46ème anniversaire de la Marche Verte son soutien total aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel pour la relance du processus des tables rondes avec les mêmes participants et le même format, en vue de parvenir à une solution politique réaliste et durable, sur la base du compromis et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, particulièrement la résolution 2654.

Jamal Eddine Sebbani élu secrétaire général de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

Jamal Eddine Sebbani, membre du Bureau politique de l'USFP, professeur universitaire et secrétaire général de SNE-Sup, a été élu à l'unanimité secrétaire général de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) lors de la réunion du conseil administratif de cette organisation qui s'est tenue récemment à Evora au Portugal.

Il y a lieu de rappeler que Jamal Eddine Sebbani a été élu membre au bureau exécutif de la FMTS lors des travaux de son assemblée générale qui ont été abrités par SNE-Sup à Marrakech du 9 à 12 mai dernier.

Cette assemblée a été couronnée d'un franc succès, tant en termes d'organisation que d'exposés scientifiques importants qui y ayant été présentés ou d'ateliers animés par un groupe d'experts scientifiques internationaux de différentes nationalités.

Les travaux de l'assemblée générale ont été sanctionnés par des résultats et des recommandations scientifiques importants, dont notamment la Déclaration de Marrakech sur les armes, et qui seront adressés aux instances internationales telles que l'UNESCO et l'ONU.

Pour rappel, la FMTS est une organisation internationale non gouvernementale partenaire officielle de l'UNESCO. Elle a été fondée en 1946, à l'initiative de personnalités scientifiques de très haut niveau et d'un syndicat britannique, la British Association of Scientific Workers. Le déploiement de la FMTS est avant tout un appel à toute la communauté scientifique à s'impliquer dans la mise de la science et de la technologie au service de la paix et du bien-être de l'humanité.

M.T



Coup d'envoi des colonies de vacances sous un nouveau format



Ce jeudi de la première semaine de la saison estivale, chaude, bruyante et très animée par la reprise tant attendue, notamment après la parenthèse assez douloureuse de la crise sanitaire de la pandémie de Covid, le coup d'envoi de l'organisation des colonies de vacances a été donné à travers l'ensemble des régions du Royaume.

Le lancement de cet événement à la posture sociétale, éducative mais aussi récréative s'est fait d'une manière dont la fluidité et la spontanéité sont révélatrices d'une prise de conscience collective de la pertinence et l'importance quant à l'ambition d'un épanouissement éducatif optimal et d'un rayonnement culturel arrimé.

En effet, en toute objectivité, l'Organisation des colonies des vacances de cette année se distingue, à en mesurer les indicateurs affichés, par des préparatifs de longue haleine marqués par le souci d'excellence et l'ambition du meilleur, enrobés d'un esprit d'anticipation judicieux et méticuleux.

Ainsi, l'ouverture de ce grand chantier socio-éducatif, bien qu'à caractère saisonnier, reflète manifestement la volonté de toutes les parties concernées, secteur gouvernemental compétent, tissu associatif spécialisé, partenaires publics et privés, d'assurer une gouvernance performante mettant le facteur temps parmi ses plus importantes priorités.

Cela provient des initiatives prises par la Fédération nationale des colonies de vacances, appuyées par le département ministériel en charge de ce secteur, visant entre autres à mettre en avant l'importance cruciale de l'organisation temporelle en tant qu'ingrédient essentiel pour la réussite de ce processus et l'excellence de la colonie de vacances, d'autant que les acteurs concernés se sont inspirés des expériences passées en tenant compte des insuffisances et des dysfonctionnements qui pénalisaient précédemment le déroulement et les résultats escomptés de cette vaste entreprise sociétale, éducative et culturelle.

Il va de soi, dans ce contexte, le chemin étant en-

core long, que cette opération, par ailleurs d'envergure nationale et plurisectorielle, requiert une grande vigilance, une détermination farouche et une assiduité régulière de la part de toutes les composantes de la société civile dont l'action se focalise sur les problématiques de l'éducation, la culture et l'épanouissement des générations montantes, investissements humains laborieux mais aussi vitalement indispensables pour le développement global de la société.

A cet effet, l'excellence à laquelle aspirent toutes les parties et tous les acteurs se déployant dans ce chantier n'a pas seulement trait à des considérations quantitatives priorisant les effectifs de bénéficiaires mais aussi et surtout à toutes les contributions à la modernité, l'ouverture d'horizons et l'esprit créatif et évolutif.

Tout cela requiert, bien entendu, une attention particulière à l'encadrement et aux questions matérielles et conditions d'hébergement et de nourritures des enfants bénéficiaires...

Rachid Meftah

Des experts marocains et étrangers débattent à Fès de la gestion des eaux souterraines

D'éménents responsables et experts marocains et étrangers se sont réunis, jeudi à Fès, pour débattre des enjeux et des perspectives de la gestion des eaux souterraines, à l'occasion d'un panel inscrit dans le cadre de la 3ème Conférence internationale Eau et Climat (CIEC3).

A cette occasion, le ministre sénégalais chargé de la Prévention et de la Gestion des inondations, Issakha Diop, a mis en évidence l'importance cruciale des ressources en eaux souterraines pour l'avenir du continent, particulièrement dans le contexte actuel marqué par les changements climatiques, ajoutant qu'elles constituent un élément essentiel pour l'alimentation en eau potable et pour les besoins de l'agriculture dans de nombreux

pays, notamment en Afrique. "En Afrique, où l'eau souterraine constitue souvent la principale et parfois la seule source d'eau potable pour plus de 75% de la population et plus de 95% des ressources en eau douce", a-t-il expliqué, "il est essentiel d'accorder une attention considérable à la question des eaux souterraines, car la sécurité en eau actuelle et future de la région en dépend en grande partie".

Le responsable sénégalais a noté que "la demande et les prélèvements d'eau souterraine dépassent largement la recharge des aquifères", ajoutant que "la surexploitation de ces ressources peut entraîner des conséquences irréversibles, telles que des intrusions salines dans les régions côtières, des problèmes de qualité

de l'eau et l'assèchement des cours d'eau, avec des répercussions sur les écosystèmes associés".

Selon lui, cette question revêt une importance vitale pour le développement, "car avec les changements climatiques et l'augmentation de la demande, le partage des ressources en eau souterraine sera au cœur de défis communs, impliquant divers acteurs, territoires et Etats". Le ministre a appelé, à cet effet, les responsables à améliorer la gestion conjointe des ressources en eau souterraine "en renforçant des partenariats mutuellement bénéfiques, favorisant une gestion inclusive, durable et intégrée de ces ressources".

Abordant l'utilisation des ressources souterraines au Maroc, Abdelaziz Zerrouali, directeur de la recherche et de la

planification de l'eau au ministère de l'Équipement et de l'Eau, a souligné que les ressources renouvelables du pays s'élevaient à environ 4 millions de mètres cubes par an, précisant que le volume prélevé est évalué à 5,11 millions de m³/an, "ce qui entraîne une surexploitation des eaux souterraines d'environ 1,1 million de m³, représentant ainsi 22% du volume total prélevé et 28% du volume renouvelable".

Le volume de l'eau souterraine prélevé pour l'irrigation s'élève à 4,3MM m³, soit plus de 84% de tous les prélèvements de l'eau souterraine, a fait remarquer M. Zerrouali, qui a préconisé le basculement vers les eaux de surface pour l'alimentation en eau potable, la mise en place de projets hydro-agricoles et l'élaboration des contrats de nappe.



Agriculture: Une convention pour faciliter le recrutement de saisonniers marocains en France

Le premier syndicat agricole français FNSEA, l'office français de l'immigration et de l'agence marocaine de l'emploi (ANAPEC) ont signé une convention pour "faciliter le recrutement de travailleurs saisonniers agricoles marocains" par des exploitants français, a annoncé vendredi la FNSEA.

"Cette démarche s'inscrit dans la volonté de répondre aux besoins des agriculteurs qui font actuellement face à un manque de candidats, notamment pour les travaux saisonniers, remettant en question certaines récoltes", indique le syndicat majoritaire dans un commu-

niqué. La convention a été signée avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration Ofii et l'Anapec.

La FNSEA dit ainsi vouloir poser "les fondations d'une démarche vertueuse et responsable dont l'enjeu est clair: proposer aux agriculteurs un processus de recrutement collectif et sécurisé, tout en garantissant aux salariés une introduction, une intégration et un retour dans leurs pays dans un cadre organisé et respectueux". Les travailleurs saisonniers étrangers, revenus en nombre depuis la levée des restrictions liées au Covid-19, sont un rouage indispensable de l'agriculture française.

Dans les entreprises agricoles, cette force de travail s'est rendue si incontournable, au fil des ans, que les employeurs ont demandé aux autorités françaises d'organiser des ponts aériens exceptionnels au plus fort de la pandémie, pour acheminer des bras alors que les liaisons aériennes étaient à l'arrêt.

L'Ofii, rappelle l'AFP, avait ainsi fait venir 900 travailleurs marocains en octobre 2020 pour "sauver les récoltes" de clémentines corses. Ou encore 300 autres en décembre de la même année vers les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse pour travailler dans le maraîchage et l'horticulture.

La souveraineté alimentaire de l'Afrique tributaire du renforcement de la coopération Sud-Sud

Le renforcement de la coopération Sud-Sud est une nécessité pour assurer la souveraineté alimentaire du continent africain, ont souligné jeudi à Rabat, plusieurs universitaires et participants à la Conférence des présidents des commissions des affaires étrangères au sein des Parlements africains, qui se tient sur deux jours à la Chambre des représentants.

Les intervenants ont appelé, lors d'une séance de travail sous le thème "Les défis de la sécurité alimentaire dans le continent africain", à l'adoption de stratégies globales d'investissement mutuel dans le domaine agricole, relevant les difficultés auxquelles est confronté le continent africain et qui imposent aux différents acteurs et responsables de renforcer le bloc africain et promouvoir les mécanismes de coopération et de solidarité, et ce en vue de garantir l'indépendance économique, notamment après les répercussions de la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et les changements climatiques.

Dans ce sens, l'universitaire et expert en relations internationales, Ahmed Noureddine, a indiqué dans une déclaration à la MAP que le Maroc soutient, à travers l'institution parlementaire, la consolidation de la sécurité et de la stabilité des pays africains, expliquant que cela est mis en exergue à travers l'orientation du Royaume vers l'Afrique afin d'ancrer sa politique africaine.

Il a souligné que le fait de discuter des questions de paix en Afrique et de sécurité alimentaire africaine, lors de cette ren-

contre parlementaire, reflète la grande expérience du Maroc en matière de sécurité africaine à travers des partenariats pour la production d'engrais et de fertilisants dans des usines au Nigeria, en Ethiopie, entre autres, ce qui fournira de la matière première pour la production alimentaire en Afrique.

Les questions de sécurité alimentaire, de lutte contre le terrorisme et de conflits régionaux se croisent, a noté l'universitaire, relevant que le climat qui pousse les jeunes à l'extrémisme "peut mûrir dans un environnement où la sécurité alimentaire est absente, tout comme le fait que la sous-alimentation sur le continent africain et la propagation de la famine peuvent se produire dans le cadre de conflits, de guerres et de séparatisme".

De son côté, le professeur des relations internationales à l'Université Mohammed V de Rabat, Zakaria Abouddahab, a appelé à mettre en lumière le principe de "l'Afrique pour les Africains", indiquant que les pays africains ne peuvent pas travailler indépendamment de l'Afrique.

Il a également appelé à encourager la coopération Sud-Sud et à adopter une politique agricole commune pour promouvoir l'agriculture au niveau du continent, et ce en vue de limiter les problèmes de sécurité alimentaire et parvenir à une répartition équitable des richesses.

M. Abouddahab a relevé l'ampleur des répercussions de la crise mondiale sur les pays africains, exacerbée par les séquelles du conflit ukrainien, surtout les déficits en céréales, tout en insistant sur



Ph: MAP

l'importance de consolider les marchés commerciaux et de favoriser le libre-échange au sein du continent. Il a également salué le Plan Maroc Vert et la stratégie Génération Green qui prennent en compte la transition énergétique et les changements climatiques.

De son côté, la professeure Leïla Fathi a souligné l'importance pour les pays africains de donner la priorité à la sécurisation de la souveraineté alimentaire tout en abordant de manière collective les conséquences de la pandémie de Covid-19 et de la crise en Ukraine, et ce dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie africaine de nutrition, fondée sur l'intégration, la disponibilité et l'accès à des ressources de qualité.

Elle a appelé, par ailleurs, à une transformation du secteur

agricole vers la modernisation et la mondialisation, de manière à répondre efficacement aux divers besoins, par une diversification de l'économie et un renforcement des filières agricoles, en soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud et du maillage entre pays afin de capitaliser sur la diversité culturelle, la dynamique démographique et le potentiel d'exportation.

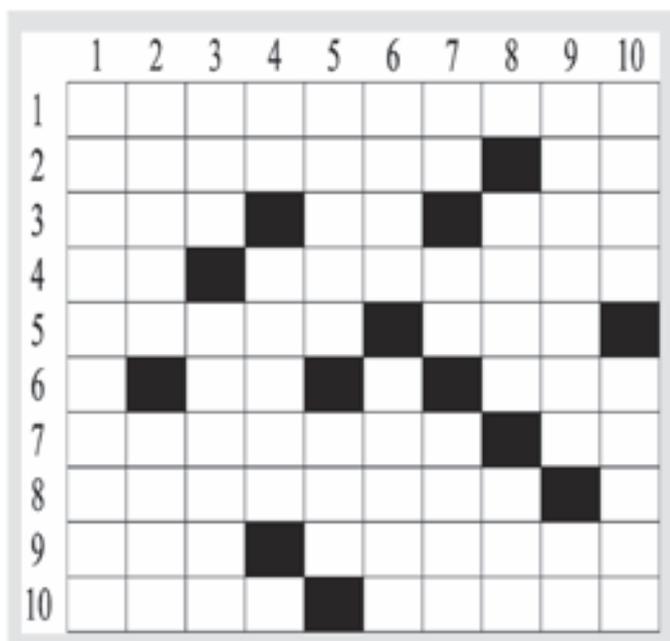
De son côté, Jean-Marie Ogandaga, président de la commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la défense nationale de l'Assemblée nationale du Gabon, a insisté sur la nécessité de réformer les bases des politiques alimentaires et de revoir les habitudes alimentaires en réduisant la dépendance vis-à-vis des produits importés, en faveur de l'appui aux marchés locaux et

de l'exploitation des richesses africaines pour atteindre l'auto-suffisance.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre des efforts de diplomatie parlementaire et de l'engagement du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à renforcer la coopération et la solidarité à travers le continent africain.

Ce colloque, qui verra également la participation des présidents des commissions étrangères des parlements africains, de parlementaires, d'experts et de chercheurs, se concentrera sur trois thèmes principaux: la contribution parlementaire à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, les défis de la sécurité alimentaire en Afrique et le rôle des commissions des affaires étrangères dans le soutien à la coopération africaine.

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Sectaire
- 2- Arme irrésistible – Alternative
- 3- Après dix – Deux fois savant – Verdure
- 4- Règle – Menue monnaie
- 5- Il s'exécute – Perroquet
- 6- Eau de France – Elu
- 7- Introduit – Au cœur de Pékin
- 8- Tranquillité
- 9- Aurochs – Râpés
- 10- Etat d'Europe – Fief de notaire

VERTICALEMENT

- 1- Liquide d'osto
- 2- Attacher – Mijoté
- 3- Caëha – Echiquier
- 4- Métal – Arme de maître
- 5- Ecourtée d'une voyelle – Patronne
- 6- L'Irlande du poète – Usé
- 7- Note – Possessif – Décret
- 8- « Plus mal » - Touché
- 9- Ordinaire – En dédale
- 10- Assassinée – Décret de tsar

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 3 | | 4 | 8 | | | 7 | 1 |
| 7 | | | | 1 | 6 | | | |
| | | | | | | 6 | | |
| 4 | | | | | | | 1 | 7 |
| 1 | 8 | 3 | 9 | | 7 | 2 | 4 | 5 |
| 2 | 5 | | | | | | | 3 |
| | | 4 | | | | | | |
| | | | 6 | 7 | | | | 2 |
| 8 | 7 | | | 9 | 1 | | 5 | 6 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 7 | | 8 | 6 | 3 | |
| 7 | | 1 | | 8 | | 5 | | |
| | | 4 | 6 | | | | | |
| 9 | 1 | | 3 | | | | | |
| | 5 | | 1 | | 7 | | 3 | |
| | | | | | 5 | | 1 | 6 |
| | | | | | 2 | 3 | | |
| | | 5 | | 3 | | 9 | | 1 |
| 3 | 9 | 7 | | 1 | | | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | | | 4 | 6 | | | | |
| | | | 3 | | | | | |
| 2 | 1 | | | 5 | | | 7 | |
| | 3 | 7 | | | | 1 | | |
| 9 | | | | | | | | 8 |
| | | 8 | | | | 2 | 5 | |
| | 6 | | | 2 | | | 8 | 3 |
| | | | | | 4 | | | |
| | | 1 | 7 | | | | | 9 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 7 | | | | | | 8 |
| 8 | | 9 | | 7 | 3 | 6 | | |
| | | | | 4 | | 2 | | |
| | 3 | 4 | 2 | | | | | 6 |
| | | | | | | | 4 | 5 |
| | 7 | | | | | | | 2 |
| | | 1 | | 3 | | | | |
| | | 3 | 5 | 1 | | | 8 | 6 |
| | 6 | | | | | | 7 | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 6 | 5 | 9 | 3 | 8 | 2 | 7 | 4 |
| 8 | 2 | 3 | 4 | 7 | 6 | 1 | 9 | 5 |
| 9 | 4 | 7 | 1 | 5 | 2 | 6 | 3 | 8 |
| 3 | 5 | 4 | 6 | 8 | 9 | 7 | 1 | 2 |
| 7 | 8 | 9 | 2 | 1 | 5 | 4 | 6 | 3 |
| 6 | 1 | 2 | 3 | 4 | 7 | 5 | 8 | 9 |
| 5 | 9 | 1 | 8 | 6 | 4 | 3 | 2 | 7 |
| 2 | 7 | 6 | 5 | 9 | 3 | 8 | 4 | 1 |
| 4 | 3 | 8 | 7 | 2 | 1 | 9 | 5 | 6 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 4 | 7 | 1 | 8 | 9 | 6 | 2 | 5 |
| 2 | 1 | 8 | 6 | 5 | 3 | 4 | 9 | 7 |
| 9 | 6 | 5 | 4 | 7 | 2 | 8 | 1 | 3 |
| 4 | 8 | 2 | 9 | 1 | 7 | 5 | 3 | 6 |
| 7 | 3 | 1 | 5 | 4 | 6 | 9 | 8 | 2 |
| 6 | 5 | 9 | 3 | 2 | 8 | 1 | 7 | 4 |
| 5 | 2 | 4 | 7 | 9 | 1 | 3 | 6 | 8 |
| 8 | 9 | 6 | 2 | 3 | 4 | 7 | 5 | 1 |
| 1 | 7 | 3 | 8 | 6 | 5 | 2 | 4 | 9 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 7 | 3 | 4 | 5 | 1 | 9 | 8 | 2 |
| 1 | 5 | 8 | 7 | 2 | 9 | 3 | 6 | 4 |
| 2 | 9 | 4 | 8 | 3 | 6 | 7 | 5 | 1 |
| 5 | 1 | 7 | 9 | 4 | 8 | 2 | 3 | 6 |
| 9 | 3 | 6 | 5 | 7 | 2 | 1 | 4 | 8 |
| 8 | 4 | 2 | 1 | 6 | 3 | 5 | 7 | 9 |
| 4 | 8 | 1 | 3 | 9 | 7 | 6 | 2 | 5 |
| 7 | 6 | 9 | 2 | 8 | 5 | 4 | 1 | 3 |
| 3 | 2 | 5 | 6 | 1 | 4 | 8 | 9 | 7 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 4 | 6 | 7 | 2 | 1 | 3 | 8 | 5 |
| 3 | 2 | 8 | 5 | 4 | 9 | 1 | 7 | 6 |
| 1 | 5 | 7 | 8 | 3 | 6 | 9 | 4 | 2 |
| 8 | 9 | 3 | 2 | 7 | 4 | 6 | 5 | 1 |
| 4 | 6 | 1 | 9 | 8 | 5 | 7 | 2 | 3 |
| 2 | 7 | 5 | 1 | 6 | 3 | 8 | 9 | 4 |
| 7 | 1 | 4 | 3 | 5 | 8 | 2 | 6 | 9 |
| 6 | 8 | 9 | 4 | 1 | 2 | 5 | 3 | 7 |
| 5 | 3 | 2 | 6 | 9 | 7 | 4 | 1 | 8 |

Economie

L'activité économique prévue en hausse de 3,4% au troisième trimestre

L'activité économique devrait progresser de 3,4% au troisième trimestre 2023, en variation annuelle, au lieu d'une hausse de 1,9% au cours de la même période de l'année antérieure, prévoit le Haut-commissariat au plan (HCP).

La valeur ajoutée agricole devrait, ainsi, augmenter de 6,8% au T3-2023, portée par la poursuite du redressement de la production végétale, indique le HCP dans son point de conjoncture du T2-2023 et des perspectives pour le 3ème trimestre 2023.

Et d'ajouter que la baisse de la production animale s'atténuerait, dans un contexte de mise en œuvre des mesures de lutte contre les effets de la sécheresse visant à assurer un approvisionnement suffisant en orge pour les éleveurs du grand bétail, rapporte la MAP.

Parallèlement, le HCP estime que la résilience de la demande devrait entretenir une hausse de la valeur ajoutée des activités hors agriculture de 3,3% au T3-2023, en variation annuelle.

La croissance hors agriculture, essentiellement soutenue par les services de l'hébergement et la restauration depuis la mi-2021, se rééquilibrerait progressivement au profit des autres branches d'activité, prévoit la même source.

La production manufacturière afficherait, quant à elle, une progression de 1,6%, grâce à une demande mieux orientée pour les industries liées à la construction et une poursuite de l'affermissement des branches de fabrication du matériel de transport.

Le repli des activités du bâtiment s'atténuerait, sur fond d'une accélération de la production du logement social et les services afficheraient, pour leur part, une croissance de 4,5%.

Concernant l'inflation, elle devrait refluer au niveau national à +5,4% au T3-2023 et sa composante sous-jacente pourrait diminuer jusqu'à 4,8%, suite à une moindre hausse des prix alimentaires et manufacturiers et ce, en l'absence de tensions majeures sur le marché mondial des matières premières.

Dans ces conditions, la demande intérieure poursuivrait son amélioration, contribuant pour 1,5 point à la croissance économique globale. La consommation des ménages progresserait de 1,9%, mais l'investissement des entreprises tarderait à se redresser, du fait de la faible progression des marges des entreprises.

Pour ce qui est de la demande mondiale adressée au Maroc, sa croissance devrait dans l'ensemble se modérer sensiblement au troisième trimestre 2023, avec une hausse prévue de 2%, en variation annuelle, au lieu de +7,7% lors de la même période une année auparavant.

En conséquence, la contribution de la demande extérieure nette à la croissance économique nationale resterait positive, mais se réduirait à +1,9 point au lieu de +3,1 points au cours de la même période de l'année passée, estime le HCP.

Echanges extérieurs

La position extérieure globale affiche un net déficit au premier trimestre



D'après les données publiées par l'Office des changes au titre du premier trimestre de l'année 2023, la position extérieure globale fait ressortir une situation nette débitrice de 780,6 milliards de dirhams (MMDH) contre -797,2MMDH à fin décembre 2022.

Rappelons que la position extérieure globale reflète la situation patrimoniale de l'économie marocaine vis-à-vis du reste du monde, comme le souligne l'Office dans un communiqué sur les résultats des échanges extérieurs rendu public récemment.



Une situation débitrice de 780,6MMDH contre -797,2MMDH à fin décembre 2022, selon l'Office des changes

« Cette situation résulte de la hausse simultanée des encours des avoirs financiers de 24,8MMDH et des engagements financiers de 8,2Mds DH », selon les explications de l'Office.

D'après l'organisme public, « la hausse de l'encours des avoirs financiers est conséquente principalement de l'augmentation de 23,5Mds DH de l'encours des avoirs de réserve ».

A propos de la progression des engagements financiers, l'Office des changes indique qu'elle s'explique par l'accroissement enregistré au niveau de l'encours des investissements de portefeuille (22,6Mds DH) atténué, néanmoins, par les baisses de l'encours de la composante « autres investissements » (-10,5MMDH) et de l'encours des investissements directs (-3,9Mds DH).

Dans son communiqué, l'Office annonce également que le solde de la balance commerciale a affiché un déficit en hausse de 11% équivalant à +7 Mds DH et se situant à 71 Mds DH contre 64 MMDH au cours de la même période.

Le statistiques font en outre ressortir que le taux de couverture s'est pour sa part établi à 61% contre 61,3% au terme des trois premiers mois de l'année en

cours.

Dans le détail, au titre du premier trimestre 2023, les échanges commerciaux de marchandises ont marqué un accroissement tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations par rapport à la même période de l'année 2022, selon l'Office des changes.

Ainsi, « les importations ont augmenté de 10% ou +16,6 Milliards de DH (Mds DH) atteignant une valeur de 182 MMDH à fin mars 2023 contre 165,4 Mds au fin mars 2022 ».

En parallèle, les exportations se sont améliorées de 9,4%, soit +9,6 Mds DH, passant de 101,4 MMDH à fin mars 2022 à 111 MMDH à fin mars 2023.

Selon toujours l'Office, au niveau du compte courant, les résultats de la balance des paiements au titre du premier trimestre 2023 ont fait ressortir un léger excédent du compte des transactions courantes de l'ordre de +0,5 Md DH au lieu d'un déficit de -15,2 MDH à la même période de l'année précédente.

Il est à préciser que « ce niveau quasi-équilibré du compte courant s'explique par les soldes excédentaires des services et du revenu secondaire qui ont contrebalancé le déficit enregistré au ni-

veau des transactions sur biens », comme l'a relevé l'Office dans son communiqué.

En effet, souligne-t-on de même source, l'excédent des échanges de services a plus que doublé atteignant 32,7 MMDH contre 16 MMDH fin mars 2022 (soit +16,7 MMDH) tandis que l'excédent au titre du revenu secondaire passe à 31,5 MMDH contre 26,7 MMDH fin mars 2022 (+4,8 MMDH).

En revanche, poursuit l'Office, « la hausse du déficit au titre des biens s'est limitée à 5,9 MMDH, s'établissant à -61,1 MMDH contre -55,2 MMDH au premier trimestre 2022 ».

Et d'ajouter que le solde déficitaire au titre du revenu primaire est resté quasi stable se situant à -2,6 MMDH au lieu de -2,7 MMDH fin mars 2022.

A noter que le volume des transactions courantes s'est établi à 381,1 MMDH contre 325,8 MMDH, en hausse de 17% ou +55,3 MMDH.

Pour l'Office des changes, cela traduit « les accroissements enregistrés au niveau tant des recettes courantes (190,8 MMDH contre 155,3 MMDH) que des dépenses courantes (190,3 MMDH contre 170,5 MMDH) ».

Alain Bouithy

La demande intérieure se renforce au deuxième trimestre

La demande intérieure, en retrait par rapport à sa dynamique d'expansion de moyen terme, se serait renforcée au deuxième trimestre 2023, selon le Haut-commissariat au plan (HCP).

Cette demande, dont la contribution à la croissance économique globale s'est élevée à 1,2 point, aurait été particulièrement portée par l'amélioration des dépenses de consommation, notamment celles des administrations publiques, en hausse de 2,8% en variation annuelle, indique le HCP dans son point de conjoncture du T2-2023 et des perspectives pour le T3-2023.

Les dépenses des ménages se seraient, quant à elles, légèrement redressées, entraînant une inflexion à la hausse des importations de biens de consommation, fait savoir la même source.

Le jugement des consommateurs sur les perspectives d'évolution future de leur situation financière aurait connu une légère inflexion à la hausse au deuxième trimestre et

leurs perceptions sur les opportunités d'achat de biens durables se seraient stabilisées, relève le HCP.

En variation annuelle, la consommation des ménages se serait accrue de 1,5%, au T2-2023, au lieu de +0,1% au premier trimestre.

Le repli de l'investissement se serait, à l'inverse, prolongé au 2ème trimestre 2023, malgré le renforcement des dépenses d'investissement budgétaire.

L'investissement des entreprises se serait infléchi, dans un contexte de faible progression de la demande extérieure et de hausse du coût de financement. Le taux moyen d'emprunt pour l'équipement se serait, en effet, accru de 50 points, s'établissant à 4,84% au premier trimestre.

La baisse des dépenses d'investissement aurait, principalement, concerné les produits de construction, tandis que celles en services auraient ralenti, tout en affichant une croissance positive (+2,5%, en variation annuelle).

L'entrée en vigueur de l'assurance TRC et RC décennale prévue en 2024

Les textes d'application de l'assurance TRC (tous risques chantier) et RCD (responsabilité civile décennale) seront publiés d'ici la fin de cette année et l'entrée en vigueur est prévue pour 2024, a annoncé, jeudi à Casablanca, le président par intérim de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), Othman Khalil El Alamy.

"Après le lancement du régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques en 2020, du Takaful et de la micro-assurance en 2022, nous travaillons d'arrache-pied sur les textes d'application de l'assurance TRC et RC décennale. Je profite de cette occasion pour vous annoncer que les textes seront publiés d'ici la fin de

l'année et j'invite la profession, assureurs et intermédiaires, à s'y préparer pour une entrée en vigueur en 2024", a-t-il dit lors de la 7ème rencontre annuelle de la Fédération nationale des agents et courtiers d'assurance au Maroc (FNACAM).

Cette rencontre, initiée sous le thème "Sujets majeurs pour la profession : entre encaissement des primes et TVA sur les commissions", a été aussi l'occasion pour M. El Alamy de rappeler l'engagement de l'ACAPS, avec le ministère des Finances et les autres parties prenantes, dans le développement du secteur et l'inclusion financière, rapporte la MAP.

Il a également mis en avant les efforts déployés pour créer les conditions favorables pour l'émergence de nouvelles filières d'assurance. Sur le volet de la digitalisation, M. El Alamy a souligné qu'après la publication de l'instruction sur la vente en ligne en 2022, qui a commencé à donner ses premiers fruits, avec plusieurs plateformes de vente en ligne autorisées, une structure dédiée à l'innovation et à l'insurtech a été créée au sein de l'ACAPS.

Cette structure, a-t-il poursuivi, se veut une interface pour les porteurs de projets qui souhaitent proposer des solutions innovantes au service des assurés et/ou de l'inclusion financière. "J'invite les inter-

médiaires d'assurance, au même titre que les assureurs, à se rapprocher de cette structure pour les accompagner et les soutenir dans la concrétisation de leurs projets innovants".

Sur un autre registre, le président de l'ACAPS a mis l'accent sur le travail mené de concert avec le ministère des Finances, la FMA et la FNACAM sur un aménagement réglementaire pour étendre l'activité des intermédiaires à de nouvelles prestations telles que les services de paiement, la gestion des sinistres ou de services administratifs pour le compte d'autrui.

Ces ouvertures permettront aux intermédiaires d'exercer de nouvelles activités génératrices de revenu et avoir l'opportunité de multiplier les contacts avec une nouvelle clientèle pour placer les produits d'assurance, a-t-il expliqué.

S'agissant de la thématique du reversement des primes, qui constitue l'un des axes majeurs de la relation entre les parties prenantes du secteur, il a été constaté une évolution positive durant les trois exercices écoulés, passant d'une créance globale déclarée par les entreprises d'assurance de 5 milliards de dirhams en 2020 à 3,4 milliards de dirhams (MMDH) en 2022, a relevé M. El Alamy.

"Certes, cette amélioration est louable et s'inscrit dans la dyna-

mique du changement qu'on espère pour le secteur. Toutefois, cette amélioration reste en deçà des attentes dans la mesure où elle continue à peser sur le quotidien des intermédiaires, notamment en ce qui concerne le temps imparti aux tâches administratives qui en découlent, ce qui entrave le travail réel de l'intermédiaire d'assurance, à savoir les actions commerciales susceptibles d'améliorer la pénétration assurantielle", a-t-il noté.

Et d'ajouter : "C'est ainsi que l'ACAPS, les entreprises d'assurance ont entamé une réflexion sur une solution qui permettrait le paiement direct entre les mains de l'assureur et le reversement en temps réel de la commission aux intermédiaires en profitant des facilités offertes par le digital".

Dans une intervention similaire, le président de la Fédération marocaine de l'assurance (FMA), Mohamed Hassan Bensalah, a mis en avant la capacité de "résilience" de l'industrie des assurances en dépit des conditions complexes observées ces dernières années, notamment la crise sanitaire, les tensions inflationnistes et la baisse de la valorisation de la bourse en 2022.

Toutefois, M. Bensalah a appelé à "rester vigilants et travailler ensemble pour ne pas fragiliser nos fondamentaux et affaiblir nos résul-

tats techniques". "Notre environnement change et des ruptures très fortes sont attendues", a estimé M. Bensalah qui cite des défis technologiques mais aussi d'autres inhérents au cœur de métier comme la généralisation de l'assurance maladie obligatoire qui opérera un basculement "de notre position d'assureur de base vers une position d'assureur complémentaire et qui devra être préparé en concertation avec la CNSS, mais aussi avec nos assurés".

"La transition ne sera pas simple, mais vous devez vous préparer et déployer une démarche commerciale audacieuse, pour une montée en charge très rapide de la complémentaire", a-t-il ajouté, notant que d'autres ruptures s'imposent et certaines évolutions, comme la digitalisation, sont irréversibles.

A ce titre, M. Bensalah a fait savoir que la FMA a réussi, en concertation avec l'ACAPS, à trouver un moyen d'aller très vite sur la dématérialisation de l'attestation automobile.

Au-delà de la transformation digitale, la pérennité du secteur dépendra également de la création d'une nouvelle dynamique qui passera indéniablement par l'élargissement de la couverture des biens et des individus, a-t-il poursuivi, appelant les professionnels à faire preuve de créativité et à aller explorer de nouvelles niches.



7^{ème} Rencontre annuelle de la Fédération nationale des agents et courtiers d'assurance au Maroc

Ouverture à Dakar du 1^{er} forum "Invest In Senegal" avec la participation du Maroc

Le premier Forum international "Invest In Senegal" dédié à la promotion des opportunités d'investissement au Sénégal et en Afrique, s'est ouvert, jeudi à Diamniadio, à 30 km de la capitale Dakar, avec la participation de plus de 40 pays dont le Maroc.

Placé sous le haut patronage du président Macky Sall, cet événement de trois jours et dont la Côte d'Ivoire est l'invitée d'honneur, est organisé par l'Agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX-SA) en partenariat avec Global View Africa.

La cérémonie d'ouverture de ce Forum international a été présidée par le chef de

l'Etat Macky Sall, en présence du vice-président de la Côte-d'Ivoire, Tiémoko Meyliet Koné, du commissaire du Roi Charles III pour le commerce en Afrique, John Humphrey, du directeur général d'APIX-SA, Abdoulaye Baldé et du président-directeur général d'Attijariwafa Bank, Mohammed El Kettani, rapporte la MAP.

L'ouverture de cette rencontre a été marquée par la présence des membres du gouvernement sénégalais, des membres du Corps diplomatique accrédité au Sénégal, dont l'ambassadeur de SM le Roi à Dakar, Hassan Naciri, ainsi que des opérateurs économiques et des investisseurs.

La délégation représentant le Maroc com-

prend aussi le président de la chambre de commerce, d'industrie, et de services de Casablanca-Settat, Hassane Berkani, également vice-président de la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services.

"Invest In Senegal", une plateforme pour impulser le développement des marchés dans une logique d'intégration du commerce local et continental, vise à tirer les bénéfices de la ZLECAF et à assurer la promotion des opportunités d'investissement au Sénégal et en Afrique.

Le Forum vise notamment à favoriser des rencontres BtoB entre les investisseurs, l'Etat et les entreprises du secteur privé participant

au Forum, accroître les partenariats public-privé, les joint-ventures et faire la promotion des PME, et mobiliser des financements pour les projets intégrateurs régionaux.

La manifestation vise également à attirer le maximum de capitaux et de talents dans le but de renforcer l'élan actuel de croissance du Sénégal et l'intégration économique régionale.

Près de 3000 invités, des officiels, des investisseurs de référence mondiale, des leaders économiques, des détenteurs d'actifs du continent et du reste du monde, des dirigeants de PME-PMI, des organisations régionales et internationales, ainsi que des partenaires techniques et financiers prennent part à ce forum

Tom Cruise contre l'intelligence artificielle dans un 7^{ème} "Mission: Impossible"

Les fans de cascades seront comblés avec le septième "Mission: Impossible" dans lequel Tom Cruise mouille la chemise contre une intelligence artificielle hors de contrôle.

Quelque 27 ans après le premier film, "Mission: Impossible Dead Reckoning", tourné aux quatre coins du monde, est le premier de la saga à sortir en deux "chapitres": le premier mercredi, et l'autre, déjà tourné, l'été prochain.

A lui seul, le premier volet a une durée record de 02h43, confirmant une tendance à l'inflation dans les grosses productions américaines, comme récemment "John Wick: Chapitre 4" et ses 02h50 ou "Avatar: la Voie de l'eau", qui passent largement la barre des 03h00.

Au crédit de "M:I 7", l'absence de temps mort: des canaux de Venise aux cimes des montagnes, en passant par Rome et Abu Dhabi, Ethan Hunt (Tom Cruise) enchaîne courses-poursuites (dont l'une en Fiat 500 électrique) et cascades. Et affronte, signe des temps, une intelligence artificielle devenue hors de contrôle au point de menacer l'humanité.

Adeptes des cascades réalisées lui-même et si possible sans trucage, l'acteur de 61 ans prend un plaisir évident avec l'une des séquences les plus risquées qu'il ait jamais tournées: un saut à moto depuis une falaise haute de 1.200 mètres,



chute libre puis ouverture de parachute à 150 mètres du sol. Cruise demandera à faire sept prises.

Dans le film, Ethan Hunt est entouré de son équipe habituelle, le pirate informatique Luther (Ving Rhames) et son complice Benji (Simon Pegg), qui rejoint une nouvelle venue, Grace.

"Je me suis entraîné cinq mois avant même de commencer à tourner", a ex-

pliqué l'actrice qui l'interprète, Hayley Atwell, dans une interview à l'AFP. "Je me souviens d'une scène dans laquelle nous étions dans un train, en position verticale".

Point culminant du film, la scène est tournée dans un train à vapeur sur un viaduc vertigineux, qui vient de s'effondrer en partie. Ethan Hunt et Grace s'agrippent au dernier wagon, suspendu

au-dessus du vide.

"Nous devons passer d'un wagon de train en position horizontale à une position verticale en six secondes. Je crois qu'on a dû le faire cinq ou six fois. Et il fallait le refaire encore", raconte-t-elle, expliquant qu'exténuée, elle n'a pu venir à bout de la scène que lorsque Tom Cruise lui a proposé... du chocolat !

"Je connais Tom depuis 17 ans, et je ne pense pas être capable de faire ce qu'il fait. Il s'entraîne tellement dur, il risque littéralement sa vie" pour ses films, a déclaré Simon Pegg à l'AFP. Sans compter la pandémie de Covid-19, qui a largement perturbé la production de "Dead Reckoning".

Le jeu en vaudra-t-il la chandelle au box-office? La franchise "Mission: Impossible" est l'une des plus lucratives du 7^e art, qui revendique plus de 3,5 milliards de dollars de recettes depuis le premier volet, en 1996, réalisé par Brian de Palma.

En France, chaque épisode attire entre deux et quatre millions de spectateurs en salle, et connaît un regain de fréquentation depuis que le réalisateur Christopher McQuarrie, complice de Tom Cruise avec lequel il officiait aussi l'an dernier, au scénario, sur "Top Gun: Maverick", en a repris les commandes.

Alain Delon victime de harcèlement moral ?

La justice ouvre une enquête

Vingt-quatre heures après les plaintes déposées par les trois enfants d'Alain Delon, une enquête préliminaire a été ouverte à l'encontre de la dame de compagnie du monument du cinéma, notamment pour des faits de harcèlement moral.

Cette enquête a été confiée à la Section de recherches d'Orléans et à la Brigade de recherches de Montargis, a annoncé jeudi le procureur de la République de Montargis, Jean-Cédric Gaux.

Mercredi, le parquet a été "destinataire de deux plaintes de la famille Delon" à l'encontre d'Hiromi Rollin, désignée comme la "femme de compagnie" du monstre sacré, âgé de 87 ans.

La première plainte, datée de mardi et remise par le conseil des trois enfants d'Alain Delon (Anthony, Anouchka et Alain-Fabien), vise des faits de "harcèlement moral, détournement de correspondances et maltraitance animale", selon le magistrat.

Les enfants y dénoncent "l'attitude dénigrante et agressive" de Mme Rollin à l'encontre d'Alain Delon et de ses enfants, ainsi que "ses agissements tendant à capter à son profit les courriers et messages téléphoniques de celui-ci et les coups portés au chien d'Alain Delon".

"Par déclaration signée et jointe à la plainte, il était indiqué qu'Alain Delon s'associait à celle-ci", selon le communiqué.

Une seconde plainte a été déposée lundi par le fils aîné, Anthony Delon, dans un com-

missariat parisien, visant elle aussi cette dame de compagnie pour des faits de "harcèlement moral, violence sur personne vulnérable, abus de faiblesse et acte de cruauté envers un animal".

L'avocat des enfants Delon, Me Christophe Ayela, avait indiqué mercredi que "depuis l'accident cardio-vasculaire d'Alain Delon intervenu en 2019", cette personne "qui s'est

installée chez lui, se montre de plus en plus agressive, dénigrante et injurieuse à son égard, et à l'égard de ses enfants".

Elle "n'a de cesse d'isoler Alain Delon de ses proches, de ses amis, et de sa famille, en usant de manoeuvres et de menaces", selon le conseil. Dans un communiqué diffusé mercredi, Anthony Delon estimait que la situation en deux ans a pris "de telles proportions" que

son père a demandé lui-même par écrit à Mme Rollin qu'elle quitte la résidence de Douchy, (Loiret) dont il a fait l'acquisition dans les années 70.

Hiromi Rollin ne s'est pas exprimée jusqu'ici.

Discrète, cette sexagénaire a travaillé comme assistante à la réalisation pour plusieurs films dans les années 80-90, dont "Tenue de soirée", "Tous les matins du monde" et "Le retour de Casanova"... avec Alain Delon dans le rôle-titre.

En 2021, il la présentait comme sa "compagne japonaise" dans un documentaire sur TV5 Monde et louait sa présence "tout au long de (sa) convalescence". Elle a été aperçue à ses côtés lors des obsèques de son complice de cinéma, Jean-Paul Belmondo, en septembre 2021 et l'a accompagné au printemps à l'avant-première d'un film de son fils Alain-Fabien.

Icône du 7^e art, acteur magnétique avec des films comme "Le guépard", "Plein soleil" et "Le samouraï", Alain Delon s'est fait rarissime au cinéma depuis la fin des années 90.

Il était revenu goûter aux lumières du tapis rouge à Cannes en mai 2019 pour recevoir une Palme d'or d'honneur, entre larmes et discours aux accents testamentaires, quelques semaines avant son AVC.

Immense collectionneur, il a fait parler de lui fin juin en se séparant de 80 oeuvres d'art, pour plus de huit millions d'euros.



Présentation de l'ouvrage "L'identité africaine de la culture marocaine"

La cérémonie de présentation de l'ouvrage "L'identité africaine de la culture marocaine", a eu lieu jeudi à l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat (UM6P), en présence d'une pléiade d'éminentes personnalités des mondes de la culture et des arts.

Cet ouvrage, produit par le Policy Center for the New South (PCNS), explore l'identité africaine de la culture marocaine en rassemblant des réflexions d'artistes marocains et d'acteurs culturels. Il se divise en trois niveaux d'expression, à savoir les différentes dimensions (anthropologique, économique, politique et historique) des liens et des traces de l'Afrique dans la culture marocaine, les actions infrastructurelles soutenant cette dimension culturelle à travers les espaces dédiés à la création artistique, les professionnels qui promeuvent les artistes africains et la diffusion de ces œuvres, outre des portraits d'artistes marocains mettant en lumière leur inspiration africaine et leur contribution à la création culturelle africaine, notamment dans les domaines du cinéma et de la musique.

L'ouvrage vise à faire découvrir, analyser et documenter la richesse de l'identité africaine de la culture marocaine, ainsi que ses œuvres et signes souvent méconnus du grand public. Il appelle à une meilleure reconnaissance des arts et à des politiques publiques favorables au secteur culturel.

S'exprimant à cette occasion, Larabi Jaïdi, Senior Fellow au PCNS, a souligné que cet ouvrage axé sur la question de l'identité africaine de la culture marocaine rassemble plusieurs acteurs de la scène culturelle en vue de s'interroger et d'approfondir

la réflexion autour d'une question fondamentale, eu égard à la diversité et la richesse de la culture marocaine où nombre d'influences s'imbriquent et s'enchevêtrent.

Cette publication met la lumière sur la contribution marocaine à l'évolution de la culture africaine, et l'impact et l'influence de la culture africaine sur l'évolution de la production de la créativité culturelle, a-t-il relevé, notant que la culture est de plus en plus reconnue comme un vecteur de développement.

Selon ce chercheur, le patrimoine se veut un facteur immatériel de création de la richesse, alors que les industries culturelles sont une source de valeur, d'emploi dans un monde ouvert aux courants des échanges des biens et des services, ajoutant que le souci est de s'interroger dans le monde d'aujourd'hui qui connaît une montée très puissante des industries créatives et culturelles, sur la place de l'Afrique dans ce nouveau paysage.

De nos jours, la mondialisation est humaine et culturelle traversée par des tensions entre l'homogénéisation des valeurs, des modes de vie et de consommation et la volonté de sauvegarder le patrimoine identitaire, a-t-il considéré, soulignant que la culture est au centre du soft power dans un monde en turbulence où le hard power tend à imposer l'ordre de la puissance.

Cet ouvrage qui a réuni une kyrielle d'artistes, de critiques d'art et d'institutions s'activant dans le domaine culturel, met en avant le patrimoine culturel en Afrique qui offre du contenu à une évolution des industries culturelles en phase avec le monde contemporain, a indiqué M.



Jaïdi, ajoutant que ce travail qui renforce l'ancrage continental du Maroc et son importante contribution à la culture africaine, dresse un bilan des défis à surmonter pour renouveler la présence du Royaume sur la scène africaine et mondiale.

Pour sa part, Nezha Alaoui M'Hammadi, Senior Fellow au PCNS, a indiqué que cet ouvrage, dont la réalisation a pris beaucoup de temps, est l'occasion de célébrer notre culture profondément africaine, mettant en avant la richesse de la dimension africaine de la culture marocaine.

La culture au-delà de l'identité peut être mise à profit pour créer un levier en matière des industries culturelles, a-t-elle relevé, rappelant que depuis plusieurs années les pays africains se sont engagés dans une bataille pour parvenir à rapatrier leur patrimoine culturel.

Elle a, par ailleurs, souligné l'im-

portance d'encourager la connaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine, de l'art et de la créativité africains, notant que cette renaissance culturelle n'est pas nouvelle mais le fruit d'un long processus entamé il y a longtemps et qui nécessite la synergie des efforts de l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile.

Selon Mme Alaoui M'Hammadi, l'objectif est de transformer l'art africain en quelque chose de plus élaborée qui puisse prendre sa place à l'international car dans le monde des industries créatives et culturelles, l'Afrique ne représente malheureusement que 5%, alors que l'Afrique est un berceau de l'humanité mais aussi de l'inspiration culturelle.

Réalisé sous la direction de Nezha Alaoui M'Hammadi et Larabi Jaïdi, cet ouvrage incarne la vision du Policy Center for the New South de

renforcer l'ancrage continental du Maroc et de produire un nouveau narratif sur l'Afrique. Il encourage la collaboration entre les acteurs culturels pour promouvoir le développement du secteur et l'ouverture à la culture africaine en tant que source d'inspiration et de dialogue.

En effet, les industries culturelles et créatives jouent un rôle crucial en Afrique, offrant un potentiel considérable pour le développement économique et social du continent. Ces industries englobent un large éventail de secteurs tels que la musique, le cinéma, la littérature, les arts visuels et la mode, qui contribuent à l'épanouissement des cultures africaines et à la projection de leur rayonnement à l'échelle internationale.

L'Union africaine a affirmé son engagement en choisissant en 2021 pour thème annuel "Arts, culture et patrimoine: leviers pour construire l'Afrique que nous voulons". Elle souligne le rôle crucial des secteurs de la créativité et de la culture dans la réalisation des objectifs de développement de l'Agenda 2063. Des progrès significatifs ont été réalisés, tels que l'élaboration du guide de mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine, l'inclusion du Grand musée d'Afrique dans les projets phares de l'Agenda 2063 et la création de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACCC).

Ces industries ont un pouvoir transformateur en favorisant l'échange et le dialogue interculturels, créant ainsi des ponts entre les communautés, les pays et les continents. Elles jouent un rôle essentiel dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la coopération et de la paix.

Le patrimoine esthétique africain, miroir d'un continent fier de ses immenses ressources culturelles

Le patrimoine esthétique africain, dans ses différentes expressions, se veut le miroir d'un continent "uni par sa culture et fier de sa diversité et de ses immenses ressources culturelles", a affirmé, jeudi à Rabat, Eugène Ébodé, administrateur de la Chaire des littératures et des arts africains relevant de l'Académie du Royaume du Maroc.

Les Africains devraient prendre conscience de cette grande richesse culturelle qui est la leur et qui a longtemps été occultée par une sorte de "réductionnisme historique" hérité de l'ère coloniale, selon lequel l'Afrique était "incapable de conceptualiser et d'inventer un discours sur l'esthétique avec une perspective universaliste", a souligné M. Ébodé à l'ouverture d'un collo-

loque international sur "Considérations sur l'esthétique africaine: de l'écriture à la scène et de l'image au design". C'est dans l'objectif de briser les clichés sur le patrimoine esthétique et culturel africain que la Chaire des littératures et des arts africains a été créée par l'Académie, avec une triple mission qui consiste à œuvrer pour le décloisonnement, la valorisation et la circulation du patrimoine culturel africain dans le continent, a poursuivi l'écrivain, chercheur et journaliste camerounais lors de cette conférence inaugurale intitulée "Les marqueurs esthétiques, les héroïnes, la controverse et la scène de l'Histoire".

Présentant la leçon inaugurale du colloque sur le thème "L'Égypte, le goût de la perfection", Gihane Zaki, chercheuse au

Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de France et membre du laboratoire d'égyptologie de l'Université de Paris-Sorbonne, a donné un aperçu sur la conception et les représentations de la beauté dans l'Égypte antique.

De la religion et la mythologie à l'habillement et l'art de vivre, l'égyptologue a passé en revue, photos et illustrations à l'appui, les différentes manifestations de ce culte de l'esthétique, de l'harmonie et de la perfection chez les Égyptiens du temps des Pharaons.

En marge de cette cérémonie d'ouverture, le secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume du Maroc, Abdeljalil Lahjomri, a remis une distinction à Véronique Tadjio, écrivaine, artiste et professeure franco-ivoi-

rienne, en reconnaissance de sa contribution au rayonnement de la littérature africaine dans le monde. Ce colloque international de deux jours s'inscrit dans le cadre des activités de la Chaire des littératures et des arts africains, créée à l'initiative de l'Académie du Royaume du Maroc en mai 2022. Une palette d'écrivains, artistes, intellectuels et chercheurs en histoire et philosophie de l'art du Maroc, d'Afrique et d'Europe, prennent part aux débats ponctuant les deux jours de ce colloque, autour des thèmes "L'art nègre ? Connais pas ! Picasso et l'art africain", "L'hybridité, l'engagement et la révolte", "De l'ancêtre en particulier aux figures africaines de référence en général" et "Formes, rythmes, textes et autres esquisses sur la beauté".



Zelensky en Turquie à la veille du 500^{ème} jour de l'invasion russe de l'Ukraine



Le président ukrainien Volodymyr Zelensky devait rencontrer vendredi à Istanbul son homologue turec Recep Tayyip Erdogan, à la veille du 500^e jour de l'invasion russe de l'Ukraine et à l'approche d'un sommet crucial de l'Otan.

"Nous avons besoin d'honnêteté dans nos relations" avec l'Alliance atlantique, a affirmé M. Zelensky devant la presse jeudi à Prague, aux côtés du président tchèque Petr Pavel. Il est temps de démontrer "le courage et la force de cette alliance", a-t-il ajouté.

Lors de cette première visite en Turquie du chef de l'Etat ukrainien depuis février 2022, MM. Zelensky et Erdogan s'entretenaient notamment, selon le quotidien pro-gouvernemental Sabah, de l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes conclu en juillet 2022 avec le parrainage des Nations unies et de la Turquie, que la Russie ne voit "aucune raison" de prolonger à son expiration le 17 juillet.

Moscou se plaint depuis plusieurs mois d'entraves à un autre accord - bilatéral - signé en juillet

dernier avec l'ONU sur ses exportations d'engrais.

Ce déplacement intervient également à quatre jours de l'ouverture du sommet annuel de l'Otan à Vilnius des 11 et 12 juillet au cours duquel les responsables de l'Alliance atlantique espèrent convaincre Ankara de lever son veto à l'adhésion de la Suède.

Jeudi, M. Zelensky s'est rendu à Prague après une visite en Bulgarie pour discuter de l'adhésion à l'Otan et plaider pour une accélération de la livraison d'armes par ce pays grand producteur de munitions, en pleine contre-offensive de Kiev.

Le dirigeant de Kiev a déclaré qu'il voulait que l'Ukraine reçoive un "signal clair" qu'elle rejoindrait l'Otan. "L'Ukraine n'a pas reçu d'invitation sous une forme ou une autre", a dit M. Zelensky. "Je pense qu'il est nécessaire de démontrer la force et l'unité de l'Alliance", a-t-il ajouté.

Les Alliés cherchent encore une ligne commune sur les garanties de sécurité qu'ils sont prêts à accorder à Kiev ainsi que sur l'invitation à l'Ukraine à rejoindre à terme l'Otan.

Concernant la contre-offensive ukrainienne,

M. Zelensky a admis qu'elle n'était "pas rapide" mais que les troupes de Kiev avançaient.

"L'offensive n'est pas rapide, c'est un fait", a-t-il reconnu. "Mais néanmoins, nous avançons, nous ne reculons pas, comme les Russes", a assuré à des journalistes le président ukrainien à Prague.

Sur le terrain, la nuit de mercredi à jeudi a été marquée par une frappe russe sur Lviv, grande ville de l'Ouest de l'Ukraine rarement ciblée.

Dix personnes ont été tuées dans cette attaque, a annoncé vendredi matin le maire de Lviv Andrii Sadovyi.

Un "dixième corps (sans vie) vient juste d'être découvert. Il s'agit d'une femme", a écrit l'élusur Telegram, qui a également annoncé la fin des opérations de recherche.

42 personnes ont été blessées, dont trois enfants, selon un nouveau bilan communiqué vendredi matin par le ministère ukrainien de l'Intérieur.

"Il s'agit de l'attaque la plus destructrice contre la population civile de la région de Lviv depuis le début de la guerre", a relevé sur Telegram le chef

de l'administration militaire régionale, Maksym Kozysky.

La salve de missiles russes a endommagé plus de 30 immeubles et d'autres bâtiments, selon les autorités locales.

"Cette attaque, la première dans une zone protégée par la Convention du patrimoine mondial depuis le début de la guerre le 24 février 2022, est une violation de cette convention" de l'Unesco, a réagi jeudi l'organisation onusienne dont le siège se situe à Paris. Un bâtiment historique classé au Patrimoine de l'Unesco a été touché.

"Je me suis réveillée à cause de la première explosion, mais nous n'avons pas eu le temps de quitter l'appartement. Il y a eu une deuxième explosion, le plafond a commencé à tomber", a raconté à l'AFP Olya, une habitante.

"Ma mère est morte, mes voisins sont morts. A ce stade, il semble que je sois la seule à avoir survécu au quatrième étage", a-t-elle ajouté.

L'armée russe a assuré avoir ciblé des sites de "déploiement temporaire" de soldats ukrainiens. "Toutes les installations désignées ont été touchées", a affirmé le ministère de la Défense.

Près d'un mois après le début de la contre-offensive visant à bouter les forces russes hors du territoire national, et alors que samedi marquera le 500^e jour de l'invasion russe de l'Ukraine, l'état-major de Kiev a revendiqué des avancées "dans certains endroits" autour de la ville dévastée de Bakhmout.

A la centrale nucléaire de Zaporijjia, occupée par l'armée russe dans le sud de l'Ukraine, les "tensions diminuent", a par ailleurs signalé jeudi Natalia Goumeniouk, porte-parole de l'armée ukrainienne pour le front Sud.

Moscou et Kiev s'accusaient depuis plusieurs jours d'une provocation imminente dans cette centrale nucléaire, la plus grande d'Europe.

De son côté, le président biélorusse Alexandre Loukachenko a assuré jeudi que le sulfureux patron du groupe Wagner, Evguéni Prigojine, se trouvait en Russie, malgré l'accord passé après sa rébellion avortée qui prévoyait qu'il s'exile au Bélarus.

Selon lui, les combattants de Wagner se trouvent eux aussi "dans leurs camps permanents" de l'est de l'Ukraine et non au Bélarus, "pour le moment".

Accord international pour réduire la pollution du secteur maritime

Un accord pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du fret maritime, secteur très polluant, a été conclu par les pays membres de l'Organisation maritime internationale (OMI), mais il est jugé décevant par les ONG écologistes.

Ce texte obtenu par l'AFP vendredi prévoit des objectifs "indicatifs" (donc non contraignants) de réduction des émissions polluantes d'au moins 20% d'ici 2030, mais avec en vue moins 30%, et d'au moins 70% d'ici 2040, avec en ligne de mire moins 80%, comparé à 2008.

L'accord devait être promul-

gué vendredi, en clôture d'une semaine de discussions de la Commission de protection de l'environnement marin à Londres, au siège de l'OMI, auxquelles ont participé une centaine de pays.

Plusieurs ONG estiment déjà que le compromis est décevant comparé aux objectifs qui étaient visés par de nombreux pays avant la rencontre, et insuffisant pour mettre le secteur sur la trajectoire d'une réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'accord de Paris de 2015.

En 2018, l'OMI avait donné aux transporteurs l'objectif de ré-

duire leurs émissions de CO2 de 50% en 2050 par rapport à 2008.

Mais l'Union européenne réclamait lors des négociations cette semaine un objectif plus ambitieux de zéro émission nette en 2050 avec deux étapes intermédiaires: réduction de 29% en 2030 et 83% en 2040.

Les Iles-Etats du Pacifique, particulièrement menacés par le réchauffement climatique, voulaient des objectifs encore plus ambitieux, et étaient soutenues par les Etats-Unis et le Canada: -96% d'ici 2040.

Les ONG écologistes de leur côté demandaient -50% d'ici 2030

et la neutralité carbone d'ici 2040.

A l'inverse, nombre de gros exportateurs comme la Chine, le Brésil, l'Argentine, entre autres, ont freiné, affirmant que des objectifs trop stricts profiteraient aux pays riches, aux dépens des pays en développement.

Ils s'opposaient notamment au projet d'une taxe carbone, soutenu par le président français Emmanuel Macron et par des entreprises comme le géant du fret maritime Maersk.

Une éventuelle taxe n'apparaît désormais dans le projet d'accord que dans un éventail de mesures proposées pour réduire

les émissions du fret.

La très grande majorité des 100.000 navires du secteur, qui transportent 90% des marchandises dans le monde, sont propulsés par du fioul lourd. Le secteur est responsable de près de 3% des émissions de CO2 mondiales, d'après l'Onu.

"Le niveau d'ambition de l'accord est très inférieur à ce qui est nécessaire pour garder le réchauffement climatique planétaire sous 1,5 degré, et la formulation du texte est vague et non contraignante", déplore l'ONG Clean Shipping Coalition.

Janet Yellen prône une "concurrence saine" entre la Chine et les Etats-Unis



La secrétaire américaine au Trésor Janet Yellen a prôné vendredi à Pékin une "concurrence saine" entre la Chine et les Etats-Unis, malgré les tensions commerciales entre les deux premières puissances mondiales.

"Nous souhaitons une concurrence économique saine, pas la loi du plus fort, avec un ensemble de règles équitables, qui puisse bénéficier aux deux pays", a déclaré Mme Yellen lors d'une rencontre avec le Premier ministre Li Qiang, chargé spécifiquement dans son pays des questions économiques.

La secrétaire au Trésor, qui effectue son premier déplacement en Chine depuis sa prise de fonction en 2021, a également appelé à ce que des "désaccords" ne "détériorent" pas les rela-

tions entre les deux pays "inutilement".

Ces déclarations surviennent alors que certains responsables politiques américains appellent depuis des mois à réduire la dépendance de Washington envers le géant asiatique, dans un contexte de montée des tensions géopolitiques.

Mme Yellen a préconisé la prudence sur ce point. "Un découplage des deux plus grandes économies du monde serait déstabilisant pour l'économie mondiale", a-t-elle mis en garde face à des responsables d'entreprises américaines.

Le Premier ministre chinois Li Qiang a quant à lui souligné une éclaircie dans les relations entre Pékin et Washington.

"Hier, au moment où vous êtes

descendue de l'avion, nous avons aperçu un arc-en-ciel" au-dessus de Pékin, a indiqué Li Qiang à son hôte. "Je pense que ça s'applique également aux relations entre la Chine et les Etats-Unis (...) nous pouvons voir un arc-en-ciel".

Cette visite s'inscrit quelques semaines après celle du secrétaire d'Etat Antony Blinken, dans une volonté de l'administration Biden de renouer les contacts physiques avec Pékin, après trois ans d'isolement presque total de la Chine en raison de la crise sanitaire.

"Dans l'administration Biden, Mme Yellen semble être plus pragmatique" que d'autres, souligne auprès de l'AFP Tao Wenzhao, membre de l'Académie chinoise des sciences sociales.

"Sa visite est bienvenue, et d'un

point de vue pratique, cela devrait permettre aux deux parties de se rapprocher", estime-t-il.

"Je pense que nous sommes en train de remodeler, reconstruire les relations sino-américaines", affirme M. Tao.

Dans la matinée, la secrétaire américaine au Trésor a déjà pu avoir une "réelle conversation" avec son ancien homologue, l'ex-vice-Premier ministre Liu He, ainsi que le gouverneur sortant de la banque centrale chinoise, Yi Gang, selon un fonctionnaire du Trésor.

"Ils ont discuté des perspectives économiques mondiales et respectivement de celles des Etats-Unis et de la Chine", a ajouté cette source.

Ce fonctionnaire du Trésor a

averti jeudi que les Etats-Unis ne s'attendaient pas à des avancées spécifiques au cours de cette visite mais qu'ils espéraient des échanges constructifs susceptibles d'ouvrir la voie à des discussions plus concrètes.

"Ce voyage est l'occasion de communiquer et d'éviter les erreurs de communication ou les malentendus", a plaidé jeudi Mme Yellen.

Le principal point de friction concerne les semi-conducteurs, avec l'imposition ces derniers mois de restrictions pour couper l'approvisionnement des entreprises chinoises en technologies américaines, notamment des puces.

La Chine, qui cherche à devenir autonome dans ce domaine, estime que ces mesures visent à entraver son développement et maintenir la suprématie américaine.

Lundi, Pékin a annoncé des restrictions sur les exportations de deux métaux indispensables aux semi-conducteurs et dont elle est le principal producteur. Une mesure largement perçue comme représailles aux pressions américaines.

"Je suis préoccupée par les nouveaux contrôles à l'exportation récemment annoncés par la Chine (...) Nous sommes en train d'évaluer l'impact de ces mesures", a réagi vendredi Mme Yellen auprès de responsables d'entreprises américaines.

Ces derniers s'inquiètent de plus en plus du climat d'affaires dans le pays, après des perquisitions et enquêtes lancées ces derniers mois à l'encontre de certaines d'entre elles.

Paradoxalement, depuis la levée des restrictions sanitaires en début d'année, les grands patrons américains sont nombreux à se rendre en Chine, à l'image du directeur général d'Apple Tim Cook ou du fondateur de Microsoft Bill Gates.

Ce dernier avait même eu le suprême honneur d'être reçu par le président chinois Xi Jinping, en tant que co-président de la fondation philanthropique Bill et Melinda Gates.

Elon Musk avait lui rencontré de hauts dirigeants, avant de se rendre à Shanghai pour visiter le site d'assemblage d'une gigantesque usine inaugurée par Tesla en 2019.

Accusée de servir Pékin, la Banque asiatique d'investissement dément

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) a déclaré vendredi qu'il n'y avait "aucune preuve" qu'elle servait les intérêts de la Chine, à l'occasion de la publication d'un audit lancé après les accusations d'un ancien cadre.

Bob Pickard, ancien responsable de la communication, a accusé le 15 juin le Parti communiste chinois d'exercer une influence "excessive" sur l'institution qui sert selon ce Canadien de 58 ans "les intérêts" de Pékin, poussant le Canada à geler sa coopération avec l'organisation.

Pékin avait défendu l'institution - qui rassemble 106 Etats dont la France, l'Allemagne ou l'Australie - qui fonctionne, selon ses mots, avec "ouverture, méritocratie et transparence".

La BAII avait jugé ces accusations "sans fondement et décevantes", se disant "fière de (sa) mission multilatérale" tout en lançant un audit après ces allégations.

Vendredi, la BAII a déclaré que cette enquête n'avait trouvé "aucune preuve d'influence indue ou inappropriée dans les décisions prises par le conseil des gouverneurs, le conseil d'administration

et le président, ou dans d'autres aspects du fonctionnement de la banque".

L'enquête a conclu que la BAII "suit les normes les plus élevées de gouvernance multilatérale" avec une structure qui "a permis à la Banque de prendre des décisions indépendantes en accord avec les politiques opérationnelles".

L'audit a identifié certaines recommandations "en réponse aux questions soulevées au cours de son travail", a déclaré la banque, y compris la nécessité de renforcer les processus de sélection avant le

recrutement, les mécanismes de règlement des griefs et la culture d'entreprise.

Cependant, il n'y avait "aucune preuve pour soutenir ou valider les accusations (de M. Pickard)", a déclaré Alberto Ninio, l'avocat général de la BAII chargé de cet audit.

Bob Pickard avait accusé la banque d'orienter ses prêts principalement vers les pays concernés par l'initiative chinoise des "Nouvelles routes de la soie".

Selon lui, "il y a beaucoup de cadres étrangers de façade au sein de la direction". A l'intérieur, "il y

a un système parallèle, il est adjacent à la structure de prise de décision publique".

Créée en 2016, la banque vise à financer des projets d'infrastructures en Asie, dans l'optique de contrecarrer l'influence des Occidentaux au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Les Etats-Unis ont refusé d'en faire partie.

Par le passé, la BAII a déjà fait l'objet d'accusations similaires. En 2017, son vice-président d'alors, Thierry de Longuegar, avait rétorqué que la banque n'était pas "un instrument de l'Etat chinois".

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA PRÉVOCATION ET DES SPORTS
 ACADEMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 DRAG-TALLIHALT
 DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS OFFRES DE PRIX N° :
32, 33, 34, 35/INV/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le 31 juillet à partir de 10 heures de matin il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et de prévoyance au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tallihalt à Ouazzane, site à Agale Av Mollé et Av Almassalidien, Ouazzane, l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

| ACO N° | OBJET DE LA PRESTATION | ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS (TTC) | MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE |
|-------------|---|--|-------------------------------------|
| 32/INV/2023 | TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE L'ECOLE AIT BEN HADDOU RELEVANT DE LA D.P D'OUARZAZATE, DANS LA CT DE AIT ZINEB, PROVINCE D'OUARZAZATE. | 862.754,74 DH | 9 000,00 DH |
| 33/INV/2023 | TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU LYCEE QUALIFIANT SIDI DAQUD RELEVANT DE LA D.P D'OUARZAZATE EN CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE, DANS LA CT DE OUARZAZATE, PROVINCE D'OUARZAZATE. | 432.895,91 DH | 6 500,00 DH |
| 34/INV/2023 | TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DES L'PORES QUALIFIANTS ERRAZI ET ABI BAKR ASSADOK RELEVANT DE LA D.P D'OUARZAZATE EN CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIMEDIA ET UN BLOC SANITAIRE, DANS LES CT DE TAZINAKHT ET TARMIGTE, PROVINCE D'OUARZAZATE. | 389.878,62 DH | 9 000,00 DH |
| 35/INV/2023 | ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT AU PROFIT DU CENTRE DE LA DEUXIEME CHARGE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE, A LA CT DE TARMIGTE, PROVINCE DE OUARZAZATE. | 296.968,00 DH | 4 000,00 DH |

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tallihalt à Ouazzane. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (02 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tallihalt à Ouazzane.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Pour les ACO 32, 33, 34/INV/2023 : Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour l'ACO 35/INV/2023 :

1. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 18 du règlement de consultation.
2. Les échantillons seront remis au bureau d'équipement de la DP de TAZINAKHT à Ouazzane ou à l'adresse de la DP Avenue Bataouane (Ancien locaux de lycée My Rachid pour l'enseignement original) au plus tard le 28/07/2023 à 16h30.

N° 5044/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Médiouna
 Commune de Tit Mellil
 Direction des Services
 Division des Affaires Administratives et Financières
 Service de Développement des Ressources

Annonce d'un appel d'offres ouvert
Numéro 07 /2023

Le Président de la Commune Tit Mellil annonce aux publics qu'il sera procédé au siège de la bibliothèque communale une ouverture des plis concernant la vente de deux terrains non bâtis de nature des villas destinées au patrimoine privé de la commune Tit Mellil par un appel d'offre, ouvert le 02/08/2023 A l'heure 11h00min:

Première terrain :

- Titre foncier individuel : 210071/12 ;
- Type : Terrain nu ;
- La catégorie : une villa ;
- Adresse : Lotissement Es-Saada Amal 2 Lot n°07 Tit Mellil ;
- Superficie en mètres carrés : 364 mètres carrés ;
- Le prix d'ouverture du mètre carré en dirhams : 8000,00 dirhams.

Le deuxième terrain :

- Titre foncier individuel : 210073/12 ;
- Type : terrain nu ;
- La catégorie : une villa ;
- Adresse : Lotissement Es-Saada Amal 2 Lot n° 09 Tit Mellil ;
- Superficie en mètres carrés : 383 mètres carrés ;
- Le prix d'ouverture du mètre carré en dirhams : 8000,00 dirhams.

Observation

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au Service de Développement des Ressources Financières sis à la commune de Tit Mellil. La caution provisoire est fixée à un montant de 24000,00 dirhams de chaque Lot, déposée contre quittance délivrée par le Trésorier provincial de Médiouna ou par chèque certifié au nom du Trésorier Provincial de Médiouna.

L'enchérisseur qui a remporté l'appel d'offres devra également payer 10 % en temps opportun en tant qu'augmentation du prix total de l'acquisition.

Les participants peuvent :

- Soit envoyer leurs enveloppes par voie recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : siège de la commune de Tit Mellil, Province de Médiouna ;
- soit en le déposant contre récépissé auprès du bureau d'Ordre de la commune ;
- Soit le remettre directement au président de la commission des appels d'offres au début de séance et avant l'ouverture des enveloppes.

Les pièces justificatives qui doivent être présentées sont celles prescrites au chapitre cinq du cahier des charges préparé à cet effet.

N° 5047/PA

Ministère de l'Intérieur
 Région Fes Meknès
 Province My Yacoub
 Commune Ain Chkef
 Direction des Services

المملكة المغربية
 ROYAUME DU MAROC

وزارة الداخلية
 جهة فاس مكناس
 إقليم مولاي يعقوب
 جماعة عين الشكف
 مديرية المصالح

AVIS RECTIFICATIF

Le président de Commune Ain Chkef informe le public que le dépôt des plis par les concurrents doit être fait électroniquement conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 09 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatifs à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaire, et ce concernant l'appel d'offre ouvert des prix N°01/CAC/2023 relatif aux TRAVAUX DE MAINTENANCE DES VOIES URBAINES RELEVANT DE LA COMMUNE AIN CHKEF, PROVINCE MOULAY YACOUR, publié au journal LIBERATION N° 9962 en date du 06/07/2023.

N° 5045/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, ET DE L'EAU

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, ET DE LA LOGISTIQUE DE SOUSS MASSA
 CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TIZIT

Achèvement des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 104 du PK 157+500 au PK 178+000 et travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 104 entre PK 183+000 et PK 200+000 dans la Province de Tizit

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TL02/2023/CFR
OUVERTURE DES PLS LE 31/07/2023 à 10h00

Le 31/07/2023 à 10h00 sera procédé dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tizit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Achèvement des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 104 du PK 157+500 au PK 178+000 et travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 104 entre PK 183+000 et PK 200+000 dans la Province de Tizit.

Le Maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement Routier (CFR), représentée par Son Directeur,

Le Maître d'ouvrage délégué est le Ministère de l'Équipement de et l'Eau représenté par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Sous Massa et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tizit représentées par leurs Directeurs.

La gestion du marché et le suivi des travaux sont confiés à la DPETL de Tizit.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), et également peut être récupéré des locaux de la DPETL de Tizit site à Avenue Mohamed V Tizit.

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de Trois Cents Mille Dirhams (300 000,00 Dh), il doit être dématérialisé au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établis par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tizit est fixée à la somme de Vingt-trois Millions Deux Cent Soixante-quatorze Mille Huit Dirhams, 40 Centimes (23 274 008,40 Dh) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs plis sur le portail des marchés publics suivant : www.marchespublics.gov.ma dans les conditions prévues par l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

a. Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie du certificat de qualification et de classification :

Il exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES |
|--|--------|--|
| B (Travaux routiers et voirie urbaine) | 1 | - B1 (Travaux de terrassements routiers courants) - B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) - B5 (Assises non traités et enduits superficiels) |

b. Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mfnet.gov.ma

N° 5046/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

Direction Régionale de la Santé et de la Protection sociale
Tétouan -Tetouan/تطوان
Délegation Provinciale de la Santé et de la Protection sociale
Tétouan



المملكة المغربية
+ARAB+ I KVOEO
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
+C.A.R.B.H+ I +A.S.O.T+ A IBO.X A I.C.B.I
الوزارة الوطنية للصحة والحماية الاجتماعية
الجهة الإقليمية للصحة
المنطقة الإقليمية للصحة والحماية الاجتماعية
التطوان

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
المنطقة الإقليمية بتطوان

AVIS MODIFICATIF N° 3 D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/DMST/2023 du 10/07/2023
(Séance publique)

L'appel d'offre N° 11/DMST/2023 du 10/07/2023 ayant pour objet :
Achat des appareils auditifs destinés aux personnes en situation d'Handicap relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale de Tétouan .

Publié le 15/06/2023 aux journaux suivants sous les numéros :
AL ITIHAD AL ICHITIRAKI: N°13475 LIBERATION: N° 9947

Modifié le 17-18/06/2023 aux journaux suivants sous les numéros :
AL ITIHAD AL ICHITIRAKI: N°13477 LIBERATION: N° 9949

Modifié le 27/06/2023 aux journaux suivants sous les numéros :
AL ITIHAD AL ICHITIRAKI: N°13485 LIBERATION: N° 9957

Est modifié comme suit :

- rajouter la documentation technique au niveau de l'avis de l'appel d'offres et au portail des marchés public.
- rectifier la date de dépôt de la documentation technique à l'article n°13 de règlement de la consultation du 10/07/2023 au 24/07/2023 à 15h 30.
- reporter la date de la séance d'ouverture de plis au 25/07/2023 à 11.00

Le reste est inchangé.

N° 5048/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
المنطقة الإقليمية بتطوان

Avis rectificatif et de report d'Appel d'Offres
N°23/2023

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres N°23/2023 du 13/07/2023 à 10 H, relatif aux :

Travaux de renforcement de la route national N°11 (Ex RN8) reliant Agadir et Marrakech entre PK 344+139 et PK 357+973 sur une longueur de 13,834 Km dans la Province de Taroudant,

a subi les modifications suivantes :

- * L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 24.848.306,40 dhs (Vingt Quatre Million Huit Cent Quarante Huit Mille Trois Cent Six dhs, 40 cts).
- Au lieu de : 25.060.584,00 dhs (Vingt Cinq Million Soixante Mille Cinq Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, 00 Cts).
- *La date de l'ouverture des plis et le 20/07/2023 à 12h.
- Au lieu du 13/07/2023 à 10h.

Le reste est inchangé.

N° 5049/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
+ARAB+ I KVOEO
وزارة التجهيز والماء
+C.A.R.B.H+ I +A.S.O.T+ A IBO.X A I.C.B.I

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
المنطقة الإقليمية بتطوان

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°27/2023

le 01 Aout 2023 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de TAROUDANNT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR A L'INTERSECTION DE LA RN7 (EX RR109) AU PK 366+828 AVEC LA RN10 (EX RP1706) AU PK 98+600, PROVINCE DE TAROUDANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Settatt -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 2500,000dhs (Deux MilleCinq Cent Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :175.932,000dhs (Cent Soixante Quinze Mille Neuf Cent Trente Deux Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- ✓ soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

| Secteur | Qualification | Classe |
|---------|---------------|--------|
| CQ | CQ4 | 2 |

- * Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 5051/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
المنطقة الإقليمية بتطوان

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°26/2023

le 01 Aout 2023 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de TAROUDANNT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Aménagement du carrefour à l'intersection de la RN7 (Ex RR 109) au PK 366+828 avec la RN10 (Ex RP1706) au PK 98+600, Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique , Rue Settatt -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 110000,000dhs (Cent Dix MilleDirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 7.795.208,160dhs (Sept Million Sept Cent Quatre Vingt Quinze Mille Deux Cent Huit Dirhams, 16 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs dossiers par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

| Secteur | Qualification | Classe |
|---------|---------------|--------|
| B | B.6 | 3 |

- * Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 5050/PA

**SEVENG
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 15/06/2023, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont:

Dénomination: SEVENG SARL.

Objet: Entreprise générale de travaux de génie civil, établissements des études techniques tout corps d'état, travaux divers, Négoce, import, export de matériels et matières de construction, de menuiserie, de travaux gros œuvres, distribution aluminium, inox profil et accessoires; fourniture pour matériel technique et informatique, import export et négoce de tout corps d'état, Achat et vente des engins des travaux publics neufs et d'occasion; Entreprendre tous travaux de chaudronnerie, de construction, de charpente et du système hydraulique; Siège social: Casablanca, 75 RUE KARATCHI ETG 1 Durée: 99 ans.

Capital social: Cent mille dirhams (100 000,00 dhs) Mr DAKIR EL MEHDI (500 parts) Mr KHAMRAOUI MOHAMMED (500 parts) Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.

Gérance: Mr DAKIR EL MEHDI, CIN N°M584872et Mr KHAMRAOUI MOHAMMED, CIN N°Mj6305.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 19/06/2023 sous le n°587909 du Registre de Commerce.

N° 5054/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11/PRDTS-INDH
/2023
Le 31/07/2023 à 11

Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux: TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DOUAR AIT MASSAOUD A LA COMMUNE TERRITORIALE DE SEMGUETT, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 22.000,00 dhs (Vingt Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.117.788,00 « Un Million Cent Dix-Sept Mille Sept Cent Quatre-Vingt Huit Dirhams ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent: Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M./SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 5055/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CERCLE EL KEBAB
CAIDAT AIT ISHAQ
COLLECTIVITE TERRITORIAL
AIT ISHAQ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 02 /SM /2023
SEANCE PUBLIQUE

Le 02 Aout 2023 à 10 h 00 du matin il sera procédé à la salle des réunions de la Commune Territoriale d'AIT ISHAQ, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAR TIGHERMINE AU CENTRE AIT ISHAQ PROVINCE DE KHENIFA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service technique au siège de la commune d'AIT ISHAQ. Il peut être téléchargé à partir du portail des Marchés: https://www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt cinq Mille Dirhams (25 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cinq Cent Vingt Deux mille Quatre Cent dix Neuf Dirhams, 81 centimes (522 419,81 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du président de la commune d'AIT ISHAQ.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer électroniquement dans le portail des marchés publics selon l'article 6 du décret n° 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont énumérées à l'article 05 du règlement de consultation

N° 5056/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BERKANE
Commune de Sidi Bouhria
N° ...

Avis d'appel d'Offre Ouvert N° : 01 /2023

Le Président de la commune de Sidi Bouhria porte à la connaissance du public qu'il sera procédé le : 10/08/2023 à 10h du matin au Siège de la Commune de Sidi Bouhria à la vente d'une quantité de : 240 m3 du bois de chauffage d'eucalyptus.

Les intéressés sont invités à déposer leur demande de participation munis des pièces suivantes :

- Photocopie de la C.L.N
- Une Caution Provisoire

fixé à : 2000.00dhs.

• Une Attestation Fiscale Régulée.

Toute personne intéressée peut consulter la Quantité proposée à la vente au Siège communal durant l'horaire administratif de 08h :30 min à 16h :30min . Le montant d'ouverture de l'opération est fixé à : 13 000,00 dhs . (Treize Mille Dirhams)

Le paiement s'effectuera sur place par espèce ou par chèque certifié, plus 10% comme frais de publicité et de vente .

N° 5057/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :10/2023/DPA/FIDA
Le Jeudi Trois Aout Deux Mille Vingt Trois (03/08/2023) à 10 heures, il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal à Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour l'achat des bulbesdu safran au profit des agriculteurs dans la zone du projet de Développement Rural des montagnes de l'Atlas (FORMA), DPA DE BENI-MELLAL, Province de BENI-MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service du Support de la Direction

Provinciale de l'Agriculture de Boulemane, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du Décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trois Mille Dhs (3 000,00Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Dix Mille Dhs TTC (210 000 Dhs TTC).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de la D.P.A de Beni Mellal à Beni Mellal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5058/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 10/PROTS-INDH/2023**

Le 31/07/2023 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux: TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE OULED SAID CENTRE ET FRACTIONS AVOISINANTES A LA COMMUNE TERRITORIALE DE OULED SAID L'OUED, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 66.000,00 dhs (Soixante-six Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3.323.203,00 « Trois Million trois Cent vingt Trois Mille deux Cent trois Dirhams »

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- ♦ Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.
- ♦ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

| Secteur | Qualification | Classe Minimale |
|---------|---------------|-----------------|
| C | CI | Classe 4 |

*Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 5053/PA



Avis rectificatif

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre N°09/2023/AREFDI, ayant pour objet: IMPRESSION DE KIT DU SOUTIEN PÉDAGOGIQUE (TARJ) DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC RELEVANT DE L'AREF DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET, que l'avis publié dans le quotidien LIBERATION du 17-18/06/2023 et le quotidien RISSALAT AL OUMMA du 17-18/06/2023 est rectifié comme suit :

- ✓ Suite à la modification du descriptif technique au niveau de l'article n° 26 du cahier des prescriptions spéciales , La date d'ouverture des plis est reportée au 21/07/2023 à 10h00 au lieu du 13/07/2023 à 10h00.

Le reste est sans changement.

N° 5052/PA

= OIKOGENIA PARTNERS
 = S.A.R.L.
 SOCIÉTÉ
 A RESPONSABILITÉ
 LIMITÉE AU CAPITAL
 DE 10.000,00 DIRHAMS
 SIÈGE SOCIAL :174,
 BOULEVARD
 ZERKTOUNI ET MOUSSA
 BNOU NOUSSAIR ETAGE
 7APPAT N°16 Casablanca
 LF :53676581
 RC :575131

I -Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire relative à la cession en date du 14 avril 2023, il a été décidé :
 - Autorisation du projet de cession de quarante-cinq (45) parts sociales détenues par Madame Sophia Koukab à Oreivat Holding, et agrément d'Oreivat Holding en tant que nouvel associé de la Société ;
 - Agrément du projet de cession des cinq (5) parts

sociales détenues par Monsieur Yassine El Qandili à Oreivat Holding ;
 - Refonte des statuts ;
 - Confirmation, en tant que de besoin, du défaut de changement au niveau de la gerance de la Société ;
 - Pouvoirs en vue des formalités.
 II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 09 juin 2023 sous le n°873892.
POUR EXTRAIT ET MENTION
 Le gérant

N° 5059/PA
VRAIDI TRANS
 Constitution.
 Aux termes d'un acte SSP en date du 02 Juin 2023, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques suivantes :
 Dénomination : STE

VRAIDI TRANS
 Forme juridique : SARL AU CAPITAL social : 100.000,00 DHs, divisé en mille parts sociales de 100,00 DHs chacune, toutes attribuées à Monsieur AKIL LAYACHI 1000 parts sociales
 Objet de la société : entrepreneur de transport de marchandises
 Gérance : Monsieur AKIL LAYACHI nommé gérant pour une durée indéterminée.
 Durée : 99 ans.
 Siège social : GR ATTA-KADDOUME GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
 Le dépôt légal a été effectué auprès du secrétariat greffier du tribunal de commerce de Casablanca en date du 03/07/2023 S/N 876774 RC : 589569.
N° 5060/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Économie, des Activités de Promotion Publiques et de l'Équipement Urbain et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Beni Mellal-Khénifja
 Direction Provinciale de Khouribga

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

Le Lundi 23 Juillet 2023, il sera procédé au siège de la direction provinciale du MEN à KHOURIBGA, site au Boulevard BENI EMIR, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivantes :

| AO N° | Date AO | OBJET | Estimation du maître d'ouvrage de M.TTC | Caution prescrite |
|------------|---------|--|--|------------------------------------|
| 13juil2023 | 10h00 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE PROXIMITÉ AUX COMMUNES TERRITORIALES DE : BENI YEKHELF, GNAOUZ, OULED BOUGRADE, OULED FETATA ET OULED ABDOUNE à la province Khouribga. | 3 760 020.00 Trois million sept cent soixante mille vingt dix | 100 000,00 Cent mille dh |
| 14juil2023 | 10h30 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) TERRAINS DE PROXIMITÉ AUX COMMUNES TERRITORIALES DE : BOULANOR, LAGFAF, FOKRAÏA province Khouribga. | 2 256 012.00 Deux millions deux cent cinquante-six mille douze dh | 65 000,00 Sixante cinq mille dh |
| 15juil2023 | 13h00 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) TERRAINS DE PROXIMITÉ AUX COMMUNES TERRITORIALES DE : AIN KICHER, OULED GOUDOUCH, BENI SMIR, BRAKISSA, MAADNA ET OULED AÏSSA à LA PROVINCE DE KHOURIBGA | 4 512 024.00 Quatre million cinq cent douze mille vingt-quatre dh | 100 000.00 Cent mille dh |
| 16juil2023 | 11h30 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) TERRAINS DE PROXIMITÉ AUX COMMUNES TERRITORIALES DE : BENI BATAOU, BENI ZRANTEL,BOUGHRIS, CHOUGRANE,BOUACHED,OULED FENNANE ET TACHRAFTEÏ LA PROVINCE DE KHOURIBGA | 5 264 028.00 Cinq million deux cent soixante-quatre mille vingt-huit dh | 100 000.00 Cent mille dh |
| 17juil2023 | 12h00 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE PROXIMITÉ AUX COMMUNES TERRITORIALES DE : BIR MEZOU, MFASSISS, OULED AZZOUC, AIT AAMMAR ET KASBAT TORCH LA PROVINCE DE KHOURIBGA | 3 760 020.00 Trois million sept cent soixante mille vingt dix | 100 000,00 Cent mille DHs |

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service de construction d'équipement et de patrimoine à la direction provinciale du MEN à Khouribga site Bvd Beni Aamir Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Ainsi qu'à l'arrêt du MEF N°1982-21 DU 14 DÉCEMBRE 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent :
 Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 64 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :
 Pour les concurrents installés au Maroc
 Présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification. Le secteur , la classe minimale et les qualifications exigées sont fixés comme suit :

| N° d'AO | secteur | qualification | classe minimale |
|---------------------|---------|---------------|-----------------|
| 14juil2023 | A | A2 | 4 |
| 13-15-16-17juil2023 | A | A2 | 3 |

Pour les concurrents non installés au Maroc
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 64 du règlement de consultation.

N° 5063/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE DE SETTAT

 CND/DC/DAFENIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **01/08/2023** sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

| N° D'AVIS | O B J E T | CAUTION PROVISOIRE | HEURE D'OUVERTURE DES PLS |
|-----------|--|--------------------------------------|---------------------------|
| 10CS023 | TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET RENFORCEMENT DU BOULEVARD BOUCHAR BELSHIR - COMMUNE DE SETTAT - PROVINCE DE SETTAT- | 50.000,00 dh (Cinquante mille dh) | 10 h30mn |

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de: **1 791 240,00 dh TTC (un million sept cent un mille deux cent quarante dh)** (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES |
|---------|--------|------------------------|
| B | 4 | B1- B6 |

N.B (cet appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise aux coopératives aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

N° 5061/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE SETTAT
 COMMUNE DE SETTAT

 CND/DC/DAFENIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **01/08/2023** sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

| N° D'AVIS | O B J E T | CAUTION PROVISOIRE | HEURE D'OUVERTURE DES PLS |
|-----------|--|-------------------------------------|---------------------------|
| 12CS023 | GROS TRAVAUX DE MAINTENANCE DE VOIES DE CERTAINS QUARTIERS DE LA COMMUNE DE SETTAT (LOT 2)- PROVINCE DE SETTAT | 60.000,00 dh (soixante mille dh) | 11h30mn |

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settat place Md V), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le prix d'évaluation des travaux est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de: **2 151 240,00 dh TTC (deux millions un cent cinquante et un mille deux cent quarante dh)** (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES |
|---------|--------|------------------------|
| O | 4 | O1 |
| B | 4 | B1, B6 |

N° 5062/PA

Offier Immobilier
Cession des parts sociales
SARL au Capital de
10.000,00 dhs
Casablanca
RC 301321

L'assemblée générale extraordinaire en date du 28/03/2023, les associés de la société Offier Immobilier au capital de 10.000,00 dhs ont décidé ce qui suit :

Cession de la totalité des parts sociales appartenant à M. Othman Safraoui soit 60 parts à M. Mohamed Réda Baghdadhi.
- Modification de la forme juridique de la société
- La société Offier Immobilier à associé unique est gérée et administrée par la signature unique de M. Mohamed Réda Baghdadhi, ce pour une durée illimitée.
- Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca.

N° 5084/PA

La société AFRIC INSTRUMENTS

Les soussignés :
L'Assemblée générale de la société « AFRIC INSTRUMENTS », société à responsabilité limitée d'associé unique, au capital de 100.000,00 dhs et dont le siège social est à 12 rue Omar Staoui ETG 2, Appt. 15 Mers Sultan Casablanca. A décidé de porter les modifications suivantes :

- Madame Ben Lahmar Bouchra, de nationalité marocaine, née le 09/01/1978, demeurant à Res. Al Assil Imm. 3 n°12 Ain Sebâd - Casablanca, titulaire de la CIN n°W211010 cède 500 parts sociales au profit de monsieur Habbane Abdelatif de nationalité marocaine, né le 22/01/1970, demeurant à Res Al Assil Imm. 3 n°12 Ain Sebâd - Casablanca, titulaire de la CIN numéro : BJ131043.
- La société sera engagée par la signature séparée de :
- Madame Ben Lahmar Bouchra, titulaire de la CIN numéro : W211010.

N° 5085/PA
Monsieur Habbane Abdelatif, titulaire de la CIN numéro : BJ131043.

- Transférer le siège social à l'adresse suivante : RDC Imm. 1 n°8, Lot Al Hamd Ain Sebâd, Casablanca. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 12/06/2023 sous le n°22145.

FINANCIERE MEDIA.COM

Société Anonyme au capital de 9.450.000 Dirhams
Siège social : 5, Boulevard Abdelatif Ben Kaddour, 4ème étage - Casablanca R.C. de Casablanca n° 181239 - LF. 2263178

Réduction du capital social Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2023, les actionnaires de la Société ont décidé :
- La réduction du capital social de la Société, motivée par les pertes antérieures, d'un montant de Huit Millions Cinquante Mille (8.050.000,00) Dirhams pour le ramener de Dix Sept Millions Cinq Cent Mille (17.500.000,00) Dirhams à Neuf Millions Quatre Cent

Cinquante Mille (9.450.000,00) Dirhams divisé en 94 500 actions de cent (100) dirhams de valeur nominale chacune ;
- La modification de l'article 7 des Statuts.
Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27 juin 2023 sous le numéro 876570.

N° 5066/PA

MAGHRIBINE DE TRAVAUX PUBLICS MATRAP

Société Anonyme (en cours de liquidation) au capital social de 10 000 000 Dirhams
Siège social : 30, Avenue des Forces Armées Royales - Casablanca R.C. de Casablanca n° 39513

Dissolution anticipée Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2020 de la société MATRAP (la « Société »), les actionnaires ont décidé ce qui suit :
- La dissolution anticipée de la société à compter du 14 octobre 2020 ;
- La fin du mandat du Président Directeur Général de la Société et le quitus entier et définitif de sa gestion ;
- La fin du mandat des Administrateurs de la Société et le quitus entier et définitif de leur gestion ;
- La nomination d'un liquidateur, Monsieur Rachid OUKRIM, de nationalité marocaine, titulaire de la carte d'identité nationale numéro BE 493348, demeurant à 19, Résidence Al Akssa, appartement n°14, angle rue 12M et Bouou Jabir, Bouggogne à Casablanca ;
- La fixation de l'adresse du siège de liquidation : Casablanca, 30, Avenue des Forces Armées Royales.

Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 26 mai 2023 sous le numéro 871792.

N° 5066/PA

SOCETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB - S.F.C.M -

Société Anonyme au capital social de 2.881.500 de dirhams
Siège social : Casablanca, 81, Avenue de l'Armée Royale, 12ème étage R.C. 19 - IF. 1066190

Nomination d'un Directeur Général Délégué et Transfert du siège social Au terme du Conseil d'Administration du 10 mars 2023, les administrateurs de la Société ont décidé :
- De nommer Monsieur Jamil SAKOUT, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n°A700974, en tant que Directeur Général Délégué de la Société.
Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21 mars 2023 sous le numéro 863676.

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2023, les actionnaires de la Société ont décidé :
- De ratifier le transfert du siège social au - 81, Avenue

de l'Armée Royale, 12ème étage, Casablanca - tel que décidé par le Conseil d'administration du 10 mars 2023 ;

- De modifier corrélativement l'article 4 des Statuts. Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27 juin 2023 sous le numéro 876585.

N° 5067/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA

Tel/Fax : 0537649573 GSM : 0668792975.

Constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/06/2023, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : " AL AKHAWAYN STONE " S.A.R.L.AU
Siège Social: LOT IBN TOUMERT II-10 4EME ETAGE BOUZNKA, Associe Unique:
- Mr. MOUNAIM BERTAL, apporteur en numéraire de 100 000,00 DHS soit 1000 Parts Sociales.

Objet :
- COMMERCIALISATION ET POSE DE MARBRE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. MOUNAIM BERTAL.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Benslimane sous le N°304 RC N°8163.

N° 5068/PA

FiduExpress Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 12/06/2023 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: DISALI S.A.R.L.AU.
Siège Social: 77 RUE MOHAMED SMHA 10 ème ETG APT N°57 -CASA-BLANCA.

Objet : TRANSPORT DE M A R C H A N D I S E S , STOCKAGE DE PRODUIT ALIMENTAIRE A TEMPERATURE AMBIANTE ET DIRIGE, NEGOCIE, IMPORT ET EXPORT
Capital Social : 100 000,00 DHS,
Gérance : M. LARAQUI HOUSSEINI MOHAMMED

Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de CASA le 06/07/2023 sous les Numéros 25359 et 590121.

N° 5069/PA

Association des parents des Elèves S/S LKINIDI-ELFAID

Commune ELFAID Province de Taroudant AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01 /JNDH/ 2023 Le Mardi 01 aout 2023 à 11h00min .Il sera procédé dans le siège de la commune ELFAID à l'ouver-

ture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix. Pour :

Acquisition des équipements et moyens d'aide à l'enseignement au profit des groupements scolaires EL FAID (S/S EL KINDI - S/S EL AKID EL ALLAM - S/S IMAM MOUSLIM -S/S AIT BOZMANE -S/S EL FARABI -E/C YA-COUB EL MANSSOUR)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6000.00Dhs (Six mille Dirham)

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de DEUX CENT MILLE DIRHAM (200000.00DH).

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès de siège de la commune EL-FAID.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le siège de la commune EL-FAID.

2 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune EL-FAID.

3- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5070/PA

Royaume du Maroc Chef du Gouvernement Royal Golf Rabat Dar Es Salam

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2023

Le 24/08/2023 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'achat de matériel agricole destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.mar-

chespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50 000, 00 DH (Cinquante Mille Dirhams)

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 3 299 100,00DH (Trois Millions Deux Cent Quatre Vingt Dix-neuf Mille Cent Vingt dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique, via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et conformément à l'Arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 9 Jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 5071/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAINESTE
CAIDAT DE KAF EL GHAR
COMMUNE DE KAF EL GHAR

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
N°03/2023

Le Président de la commune de Kaf al-Ghar, porte à la connaissance du public, qu'il sera procédé à la vente par voie d'enchères publiques le mardi 01 Aout 2023 à onze heures du matin dans la salle des réunions, d'un ensemble d'outils et d'équipements usés et inutilisés en un seul lot (voir chapitre n°8 du cahier des charges). Le prix d'ouverture de cette vente aux enchères publiques a été fixé à une somme de 1000,00 dirhams

Il a également été décidé d'organiser une visite des lieux de dépôt des articles objet de cette opération de vente pour ceux qui souhaitent y participer, le lundi 03 juillet 2023 à partir de dix heures du matin jusqu'à midi, après quoi ils recevront un certificat de participation.

Le dossier de l'enchère publique peut être retiré auprès de la régie des recettes ou le télécharger via le portail des marchés public à travers le lien suivant :
www.marchespublics.gov.ma

Les personnes souhaitant participer à cette vente doivent fournir les éléments suivants :

- 1- Copie de l'avis de vente
- 2- Déclaration sur l'honneur
- 3- Attestation justifiant que le concurrent est en situation fiscale réglementaire envers la commune et ne se trouve pas en état de conflit ou liquidation judiciaire avec la commune.
- 4- Caution provisoire délivrée par le trésorier provincial de tazaoupayée sur place avant l'ouverture de la séance, et qui est fixée à : 1000,00 dirhams
- 5- Copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité.
- 6- Certificat de visite des lieux de dépôts des articles objet de vente.
- 7- Un exemplaire du cahier des charges paraphé avec les premières lettres sur toutes ses pages, avec signature légalisée sur la dernière page par le candidat avec la mention : lu et accepté.
- 8- Un exemplaire du règlement de consultation paraphé avec les premières lettres sur toutes ses pages, avec signature légalisée sur la dernière page par le candidat avec la mention : lu et accepté.

Les participants doivent se présenter sur les lieux à la date et à l'heure mentionnées ci-dessus, munis de leurs cartes nationales d'identité, sachant que le prix de vente est payé par l'adjudicataire en espèces, majoré de 10% du montant du prix de vente pour couvrir les frais de l'opération.

N° 5064/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
DELÉGATION
PRÉFECTORALE
D'ARRONDISSEMENT
AIN CHOCK
CENTRE HOSPITALIER
PRÉFECTORAL
AIN CHOCK
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 08/2023
(Séance publique)

Le 31/07/2023 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunion du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :

objet LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉDICAUX ET HOSPITALIERS DU CENTRE HOSPITALIER PRÉFECTORAL D'ARRONDISSEMENT AIN CHOCK AIN CHOCK INTEGRANT : HOPITAL MOHAMED SEKKAT, CENTRE NATIONALE DE LEPROLOGIE, CENTRE D'HEMODYALYSE, CENTRE DE CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES, CENTRE DE RÉÉDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOU-

LAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma,

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 000.00 dhs six mille dirhams
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Le Montant minimum est de : 162 000.00 cent soixante deux mille dhs TTC
 - Le Montant maximum est de : 324 000.00 trois cent vingt quatre mille dhs TTC
- Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre par voie électronique au portail

des marchés d'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5072/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
DIRECTION
DES DOMAINES
DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N° 12/DDE/DSI/2023
RESERVE AUX PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES
NATIONALES,
COOPÉRATIVES,
UNIONS DES
COOPÉRATIVES
ET AUTO
ENTREPRENEURS

Le 03 août 2023 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la Maintenance de la solution GTB (DLP) installée au niveau de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 108 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain

des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille (2 000,00) Dirhams.
L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-dix-huit mille (198000,00) Dirhams TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau 108 précité ;
3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 108 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;
4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars

2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 joudada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5073/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
46/2023/BP

Le 02/08/2023 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Achat d'équipementset matériels de tissage des tentes de la CoopérativeNCSOUR.
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quarante-Vingt-Neuf Mille Cinq Cent Soixante-Quatre Dhs00 Cts TTC (99564,00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 joudada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 5074/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

| N° train | Marrakech | Benguerdj | Settat | Berrechid | Casa Oudis | Casa voyageurs | Ain Seba | Mohammed VI | Rabat Agdal | Rabat Ville | Sala | Sala Tadmoukt | Rentira | Sil Silwane | Sil Kacem | Meknes de nuit | Meknes | Sébia sjour | Ain Touat | Fes | |
|----------|-----------|-----------|--------|-----------|------------|----------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------|---------------|---------|-------------|-----------|----------------|--------|-------------|-----------|-------|--|
| 171A | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 301 | | | | | | 5:40 | 5:40 | 5:50 | 6:31 | 6:37 | 6:47 | 6:51 | 7:30 | 7:25 | 7:40 | 7:59 | 8:38 | 8:47 | 9:25 | 9:34 | |
| 302 | | | | | | 6:40 | 6:40 | 6:50 | 7:31 | 7:37 | 7:47 | 7:51 | 8:30 | 8:25 | 8:40 | 9:05 | 9:44 | 9:53 | 10:31 | 10:39 | |
| 400A | 4:30 | 5:35 | 6:35 | 6:50 | 7:25 | | | | 7:50 | 8:01 | 8:27 | 8:57 | 8:41 | 9:02 | 9:35 | 10:30 | | | | 11:35 | |
| 402 | 5:30 | 6:35 | 7:35 | 7:50 | 8:25 | | | | 8:50 | 9:01 | 9:27 | 9:57 | 9:41 | 10:00 | 10:35 | 10:30 | 10:34 | 11:33 | 11:42 | 12:19 | |
| 141 | | | | | | 9:30 | 9:30 | 9:40 | 10:21 | 10:27 | 10:37 | 10:41 | 11:20 | 11:15 | 11:30 | 12:15 | 12:20 | | | 13:25 | |
| 406 | 7:30 | 8:35 | 9:35 | 9:50 | 10:25 | | | | 10:50 | 11:01 | 11:27 | 11:57 | 11:41 | 12:00 | 12:35 | 12:30 | 12:34 | 13:33 | 13:42 | 14:19 | |
| 142 | | | | | | 11:30 | 11:30 | 11:40 | 12:21 | 12:27 | 12:37 | 12:41 | 13:20 | 13:15 | 13:30 | 14:15 | 14:20 | | | 15:25 | |
| 600 | 9:30 | 10:35 | 11:35 | 11:50 | 12:25 | | | | 12:50 | 13:01 | 13:27 | 13:57 | 13:41 | 14:00 | 14:35 | 14:30 | 14:34 | 15:33 | 15:42 | 16:19 | |
| 10240 | 10:30 | 11:35 | 12:35 | 12:50 | 13:25 | | | | 13:50 | 14:01 | 14:27 | 14:57 | 14:41 | 15:00 | 15:35 | 15:30 | 15:34 | 16:33 | 16:42 | 17:19 | |
| 414 | 11:30 | 12:35 | 13:35 | 13:50 | 14:25 | | | | 14:50 | 15:01 | 15:27 | 15:57 | 15:41 | 16:00 | 16:35 | 16:30 | 16:34 | 17:33 | 17:42 | 18:19 | |
| 416 | 12:30 | 13:35 | 14:35 | 14:50 | 15:25 | | | | 15:50 | 16:01 | 16:27 | 16:57 | 16:41 | 17:00 | 17:35 | 17:30 | 17:34 | 18:33 | 18:42 | 19:19 | |
| 418 | 13:30 | 14:35 | 15:35 | 15:50 | 16:25 | | | | 16:50 | 17:01 | 17:27 | 17:57 | 17:41 | 18:00 | 18:35 | 18:30 | 18:34 | 19:33 | 19:42 | 20:19 | |
| 420 | 14:30 | 15:35 | 16:35 | 16:50 | 17:25 | | | | 17:50 | 18:01 | 18:27 | 18:57 | 18:41 | 19:00 | 19:35 | 19:30 | 19:34 | 20:33 | 20:42 | 21:19 | |
| 422 | 15:30 | 16:35 | 17:35 | 17:50 | 18:25 | | | | 18:50 | 19:01 | 19:27 | 19:57 | 19:41 | 20:00 | 20:35 | 20:30 | 20:34 | 21:33 | 21:42 | 22:19 | |
| 424 | 16:30 | 17:35 | 18:35 | 18:50 | 19:25 | | | | 19:50 | 20:01 | 20:27 | 20:57 | 20:41 | 21:00 | 21:35 | 21:30 | 21:34 | 22:33 | 22:42 | 23:19 | |
| 426 | 17:30 | 18:35 | 19:35 | 19:50 | 20:25 | | | | 20:50 | 21:01 | 21:27 | 21:57 | 21:41 | 22:00 | 22:35 | 22:30 | 22:34 | 23:33 | 23:42 | 24:19 | |
| 304 | | | | | | 21:15 | 21:15 | 21:24 | 22:05 | 22:11 | 22:21 | 22:24 | 23:00 | 22:55 | 23:10 | 23:55 | 24:00 | | | 25:05 | |
| 430 | 18:30 | 19:35 | 20:35 | 20:50 | 21:25 | | | | 21:50 | 22:01 | 22:27 | 22:57 | 22:41 | 23:00 | 23:35 | 23:30 | 23:34 | 24:33 | 24:42 | 25:19 | |
| 130 | | | | | | 22:15 | 22:15 | 22:24 | 23:05 | 23:11 | 23:21 | 23:24 | 24:00 | 23:55 | 24:10 | 24:55 | 25:00 | | | 26:05 | |
| 434 | 19:30 | 20:35 | 21:35 | 21:50 | 22:25 | | | | 22:50 | 23:01 | 23:27 | 23:57 | 23:41 | 24:00 | 24:35 | 24:30 | 24:34 | 25:33 | 25:42 | 26:19 | |
| 436 | 20:30 | 21:35 | 22:35 | 22:50 | 23:25 | | | | 23:50 | 24:01 | 24:27 | 24:57 | 24:41 | 25:00 | 25:35 | 25:30 | 25:34 | 26:33 | 26:42 | 27:19 | |

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

| N° train | Fes | Ain Touat | Sébia sjour | Meknes | Meknes de nuit | Sil Kacem | Sil Silwane | Sil Seba | Rentira | Sala Tadmoukt | Sala | Rabat Ville | Rabat Agdal | Mohammed VI | Ain Seba | Casa voyageurs | Casa Oudis | Berrechid | Settat | Benguerdj | Marrakech |
|----------|-------|-----------|-------------|--------|----------------|-----------|-------------|----------|---------|---------------|-------|-------------|-------------|-------------|----------|----------------|------------|-----------|--------|-----------|-----------|
| 301 | | | | | | 5:40 | 5:40 | 5:50 | 6:31 | 6:37 | 6:47 | 6:51 | 7:30 | 7:25 | 7:40 | 7:59 | 8:38 | 8:47 | 9:25 | 9:34 | |
| 302 | | | | | | 6:40 | 6:40 | 6:50 | 7:31 | 7:37 | 7:47 | 7:51 | 8:30 | 8:25 | 8:40 | 9:05 | 9:44 | 9:53 | 10:31 | 10:39 | |
| 400 | 4:30 | | | | | 5:30 | 5:30 | 5:40 | 6:21 | 6:27 | 6:37 | 6:41 | 7:20 | 7:15 | 7:30 | 7:55 | 8:34 | 8:43 | 9:21 | 9:30 | |
| 402 | 5:30 | | | | | 6:30 | 6:30 | 6:40 | 7:21 | 7:27 | 7:37 | 7:41 | 8:20 | 8:15 | 8:30 | 8:55 | 9:34 | 9:43 | 10:21 | 10:30 | |
| 141 | | | | | | 9:30 | 9:30 | 9:40 | 10:21 | 10:27 | 10:37 | 10:41 | 11:20 | 11:15 | 11:30 | 12:15 | 12:20 | | | 13:25 | |
| 406 | 7:30 | | | | | 10:30 | 10:30 | 10:40 | 11:21 | 11:27 | 11:37 | 11:41 | 12:20 | 12:15 | 12:30 | 13:15 | 13:20 | | | 14:25 | |
| 142 | | | | | | 11:30 | 11:30 | 11:40 | 12:21 | 12:27 | 12:37 | 12:41 | 13:20 | 13:15 | 13:30 | 14:15 | 14:20 | | | 15:25 | |
| 600 | 9:30 | | | | | 12:30 | 12:30 | 12:40 | 13:21 | 13:27 | 13:37 | 13:41 | 14:20 | 14:15 | 14:30 | 15:15 | 15:20 | | | 16:25 | |
| 10240 | 10:30 | | | | | 13:30 | 13:30 | 13:40 | 14:21 | 14:27 | 14:37 | 14:41 | 15:20 | 15:15 | 15:30 | 16:15 | 16:20 | | | 17:25 | |
| 414 | 11:30 | | | | | 14:30 | 14:30 | 14:40 | 15:21 | 15:27 | 15:37 | 15:41 | 16:20 | 16:15 | 16:30 | 17:15 | 17:20 | | | 18:25 | |
| 416 | 12:30 | | | | | 15:30 | 15:30 | 15:40 | 16:21 | 16:27 | 16:37 | 16:41 | 17:20 | 17:15 | 17:30 | 18:15 | 18:20 | | | 19:25 | |
| 418 | 13:30 | | | | | 16:30 | 16:30 | 16:40 | 17:21 | 17:27 | 17:37 | 17:41 | 18:20 | 18:15 | 18:30 | 19:15 | 19:20 | | | 20:25 | |
| 420 | 14:30 | | | | | 17:30 | 17:30 | 17:40 | 18:21 | 18:27 | 18:37 | 18:41 | 19:20 | 19:15 | 19:30 | 20:15 | 20:20 | | | 21:25 | |
| 422 | 15:30 | | | | | 18:30 | 18:30 | 18:40 | 19:21 | 19:27 | 19:37 | 19:41 | 20:20 | 20:15 | 20:30 | 21:15 | 21:20 | | | 22:25 | |
| 424 | 16:30 | | | | | 19:30 | 19:30 | 19:40 | 20:21 | 20:27 | 20:37 | 20:41 | 21:20 | 21:15 | 21:30 | 22:15 | 22:20 | | | 23:25 | |
| 426 | 17:30 | | | | | 20:30 | 20:30 | 20:40 | 21:21 | 21:27 | 21:37 | 21:41 | 22:20 | 22:15 | 22:30 | 23:15 | 23:20 | | | 24:25 | |
| 304 | | | | | | 21:15 | 21:15 | 21:24 | 22:05 | 22:11 | 22:21 | 22:24 | 23:00 | 22:55 | 23:10 | 23:55 | 24:00 | | | 25:05 | |
| 430 | 18:30 | | | | | 21:50 | 21:50 | 22:00 | 22:81 | 22:87 | 22:97 | 23:01 | 23:40 | 23:35 | 23:50 | 24:35 | 24:40 | | | 25:45 | |
| 130 | | | | | | 22:15 | 22:15 | 22:24 | 23:05 | 23:11 | 23:21 | 23:24 | 24:00 | 23:55 | 24:10 | 24:55 | 25:00 | | | 26:05 | |
| 434 | 19:30 | | | | | 22:50 | 22:50 | 23:00 | 23:81 | 23:87 | 23:97 | 24:01 | 24:40 | 24:35 | 24:50 | 25:35 | 25:40 | | | 26:45 | |
| 436 | 20:30 | | | | | 23:50 | 23:50 | 24:00 | 24:81 | 24:87 | 24:97 | 25:01 | 25:40 | 25:35 | 25:50 | 26:35 | 26:40 | | | 27:45 | |



Ammouta déterminé à mener la sélection jordanienne au Mondial 2026

L'entraîneur marocain Houcine Ammouta, nommé récemment directeur technique de la sélection nationale jordanienne, s'est dit déterminé à mener Al-Nashama aux phases finales de la Coupe du monde 2026, dont les éliminatoires débuteront à la fin de cette année.

Dans une allocution à l'occasion de sa présentation, jeudi, Ammouta a fait part de sa ferme volonté d'atteindre les objectifs fixés, en conduisant l'équipe nationale jordanienne au prochain Mondial et en obtenant de bons résultats lors de la Coupe d'Asie qui se tiendra au Qatar début 2024.

Il a également souligné que parmi ses objectifs figure celui de rétablir la confiance du public sportif jordanien dans son équipe nationale, exprimant sa fierté de la grande confiance qui lui a été accordée par la Fédération jordanienne de football en lui confiant la mission d'entraîner Al-Nashama.

En revanche, Ammouta a reporté l'annonce du staff technique, administratif et médical.

Pour sa part, la secrétaire générale de la Fédération jordanienne de football, Samar Nassar, a déclaré que les aspirations de la fédération pour la prochaine période sont grandes, notant que la décision de s'associer avec Houcine Ammouta est à la hauteur de ces aspirations, car il est l'auteur d'une carrière d'entraîneur distinguée et de grandes réalisations avec des équipes nationales et des clubs, précisant qu'il a réussi à obtenir des résultats remarquables et à laisser son empreinte dans toutes ses précédentes expériences.

Elle a, de même, relevé que la

fédération aspire à ouvrir un nouveau chapitre pour Al-Nashama avec des objectifs plus larges et des ambitions plus grandes.

Le cadre national, qui a dirigé plusieurs clubs et équipes nationales, compte à son actif des réalisations remarquables, notamment le titre de la Ligue des champions de la CAF avec le Wydad de Casablanca et la Coupe de la Confédération africaine avec le FUS de Rabat, ainsi que de nombreux titres locaux avec les Qataris d'Al-Sadd, et plus récemment le titre 2022-2023 de la Botola avec l'AS FAR en tant que manager général du club.

Ammouta a également dirigé l'équipe nationale des locaux avec laquelle il a remporté la Coupe d'Afrique, en plus de la deuxième place de la récente Coupe arabe au Qatar.



Déjà l'ombre de Mbappé sur le Paris SG de Luis Enrique

L'ère Luis Enrique s'ouvre au Paris Saint-Germain, avec des promesses de beau jeu et non pas de gagner la Ligue des champions, mais déjà dans l'ombre de Kylian Mbappé, l'attaquant star visé par un coup de pression du président Nasser Al-Khelaïfi.

Guerre de communication. "Il ne peut pas partir gratuitement", a dit "NAK" à propos du joyau de 24 ans qui, s'il s'en va au bout de son contrat en 2024, fait courir le risque au club de voir un des meilleurs joueurs du monde s'envoler sans indemnités. Le PSG peut espérer entre 100 à 200 millions d'euros pour un tel transfert.

Le dirigeant parisien a rappelé "l'accord verbal" de Mbappé disant qu'il ne partirait pas libre, et ses déclarations publiques évoquant trois années de contrat, jusqu'en 2025 (à Marca, NDLR), et non deux. Au New York Times, le Français avait aussi dit qu'un départ en fin de contrat n'était "pas la meilleure façon de partir".

Mbappé avait choisi d'annoncer par courrier au club sa volonté de ne pas activer l'année de contrat pour 2024-2025.

Le club a aussi répondu dans une lettre au joueur, selon L'Équipe, dans laquelle il parle "d'énormes préjudices" causés au club.

Mais les cartes semblent bien dans les mains de Mbappé: le PSG n'a pas de réel moyen de pression de le faire partir, s'il y avait une offre dès cet été, ni de le faire prolonger ou renouveler son contrat.

Le joueur doit se décider d'ici "deux semaines maximum", et "Nasser" assure que "c'est non négociable", mais le droit contractuel est dans le camp Mbappé. Il reste cette forme d'ultimatum public, et les sentiments.

"Je connais bien Kylian, c'est un joueur fantastique, un garçon fantastique, un gen-

tleman", a ajouté le président, qui pointe l'entourage de Mbappé dans ce qu'il voit comme un revirement.

Cela dit, l'été dernier, "NAK" n'avait pas beaucoup plus de cartes en mains pour faire signer à nouveau son bijou et il y était quand même parvenu.

Cette nouvelle affaire Mbappé, couplée à la perquisition mercredi du domicile d'Al-

Khelaïfi dans l'enquête sur l'arrestation controversée d'un lobbyiste franco-algérien au Qatar, a parasité l'intronisation du nouvel entraîneur Luis Enrique.

Le technicien espagnol n'est pas tombé dans le piège des questions sur le N.7.

"Quand j'ai signé, on a parlé de l'effectif, on est resté toujours ouvert, il peut arriver une foule de choses, je vais garder ça

privé, c'est un peu le secret professionnel, je ne peux pas délivrer des confidences mais on va essayer de faire le meilleur effectif", a dit l'ancien sélectionneur de la "Roja" lors de sa présentation au centre d'entraînement de Poissy, tout juste sorti de terre.

"Il va y avoir des changements c'est sûr, c'est une nouvelle ère", a ajouté "Lucho", préférant vite parler de jeu et du "style offensif" qu'il entend cultiver.

"Luis Enrique est notre homme", a martelé Nasser Al-Khelaïfi. "Les supporters veulent voir leur équipe pratiquer un beau football, moi aussi je veux me régaler en voyant jouer mon équipe".

Au-delà du cas Mbappé, l'annonce la plus marquante de l'ère Luis Enrique concerne la Ligue des champions, qui ne doit plus être une obsession.

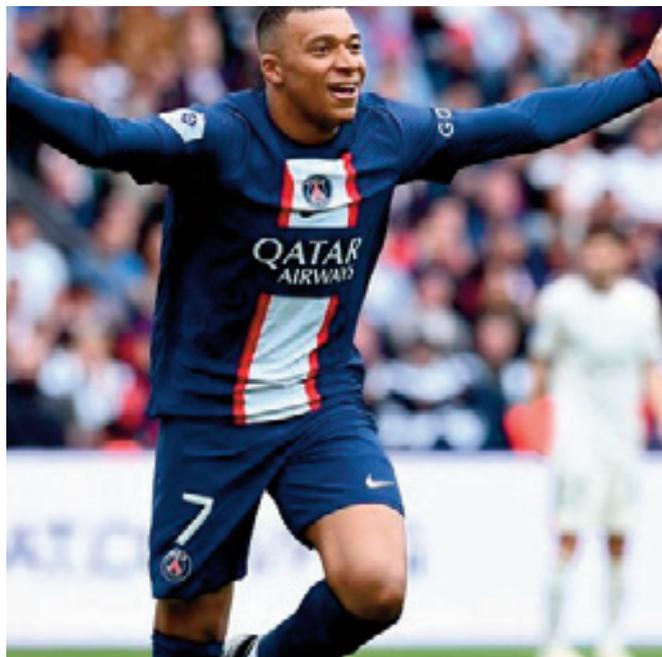
"Je ne vais pas parler de trophées mais de la façon dont nous allons jouer au football", a prévenu le président. "Je n'ai jamais dit qu'il fallait gagner la Ligue des champions avec lui, j'ai été très clair, ce que je veux, c'est jouer un bon football. Il y a trop d'attentes autour de la Ligue des champions. C'est la nouvelle ère du PSG. Ça change."

Le nouveau PSG veut "construire les bases" et prendre son temps pour enfin gagner cette fameuse coupe aux grandes oreilles, qui reste un objectif pour le président.

"J'espère pouvoir rendre cette confiance avec des trophées importants", a d'ailleurs assuré Luis Enrique.

Chez lui, c'est "l'identité offensive" qui est non négociable. Si on ne pense pas jouer offensif, on ne vient pas".

Et si "le mercato est complexe, le moment de toutes les possibilités", Luis Enrique est "convaincu qu'on aura une grande équipe", avec ou sans Mbappé.



*Beau duel maroco-égyptien
en perspective*

Ticket olympique en poche Cap sur le titre continental

Le Onze national croisera le fer, ce samedi à partir de 21 heures au complexe Moulay Abdellah de Rabat, avec son homologue égyptien pour le compte de la finale de la CAN U23, épreuve qualificative aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Il s'agit de la deuxième finale continentale pour une sélection marocaine de moins de 23 ans. Après avoir manqué la première à domicile en 2011 devant le Gabon, la génération 2023 se veut décidée à aller jusqu'au bout de sa campagne africaine et à avoir le dernier mot face au tenant du titre.

L'équipe du Maroc, qui est par-

venue à monter en puissance durant cette Coupe d'Afrique, reste bien outillée en vue de négocier parfaitement le cap égyptien. Une fois qualifiée à la finale, l'équipe s'est mise sur le champ à l'œuvre pour préparer cette ultime sortie qui devrait drainer un grand nombre de spectateurs.

La mission ne sera pas une mince affaire devant un adversaire qui a montré de belles choses durant cette CAN. Sauf que le groupe, managé par le sélectionneur Issam Charai et comptant des internationaux de qualité, dispose de toutes les cartes afin d'accomplir pleinement sa tâche.

Si le premier objectif a été at-

teint, la qualification aux JO, cap désormais sur le second objectif : la consécration africaine. Un scénario tant souhaité dans la mesure où les sélections marocaines ne comptent jusqu'ici que deux trophées continentaux : une Coupe d'Afrique des nations en 1976 et une CAN de la catégorie des juniors en 1997. Une troisième étoile se fait trop attendre et il est temps d'ajouter une ligne au palmarès des équipes nationales.

Pourvu que l'édition 2023 soit la bonne et l'œuvre de ces Lions de l'Atlas qui ont gagné en sympathie en produisant un football de bonne facture. Et ce, en dépit d'une entame pousive face à la Guinée, match

remporté sur le score étriqué de 2 à 1. Lors de la deuxième rencontre, ils ont déroulé, s'offrant le Ghana par 5 à 1, avant de boucler la phase de poules, avec une équipe remaniée, par une troisième victoire de rang sur le Congo (1-0).

Lors de la demi-finale, la sélection marocaine a pu s'imposer, même si c'est dans la douleur, au détriment du Mali après recours aux tirs au but (2-2, 4-3), alors que le Onze égyptien avait surclassé la Guinée sur la petite marque de 1 à 0.

A noter que si le Maroc et l'Égypte, en tant que finalistes du tournoi, ont déjà assuré leurs tickets

aux Olympiades, ce n'est pas encore le cas pour le Mali et la Guinée, les protagonistes du match de classement, devant avoir lieu vendredi soir au Grand stade de Tanger. Le vainqueur de cette confrontation ira à Paris, tandis que le perdant devra disputer un match barrage contre une sélection du continent asiatique.

Il convient de rappeler en dernier lieu que le football national compte déjà sept participations aux JO. C'était au cours des éditions de 1964 à Tokyo, de 1972 à Munich, 1984 à Los Angeles, 1992 à Barcelone, 2000 à Sydney, 2004 à Athènes et 2012 à Londres.

Mohamed Bouarab



Coupe du Trône

Le derby casablançais à l'affiche



Le tour des demi-finales de la Coupe du Trône au titre de la saison sportive 2021-2022 aura lieu ce dimanche.

Ainsi, à partir de 17 heures au complexe sportif Mohammed V de Casablanca, le public pourra suivre le choc WAC-Raja.

Une confrontation au sommet entre les deux clubs phares de la métropole qui n'ont plus que cette épreuve pour sauver leur saison.

À 21h30 du côté du stade municipal de Berkane, la Renaissance locale, tenante du titre, sera à la rude épreuve de la formation du FUS de Rabat.

A rappeler qu'au tour des quarts de finale, le WAC s'était qualifié au détriment du DHJ, tandis que le Raja a éliminé le SCCM. Quant aux protagonistes de l'autre demi-finale, la RSB et le FUS, ils ont eu raison respectivement des équipes de Chabab Houara et de l'ASFAR.

Le MAT fixe la date de son Assemblée générale

Le Moghreb Athlétique de Tétouan (MAT) a annoncé qu'il tiendra son Assemblée générale ordinaire le 21 juillet.

"Le MAT, section football, informe les membres adhérents du club et ses supporters qu'il a été décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire pour la saison sportive 2022/23 le 21 juillet, afin de présenter le bilan de la saison écoulée", a indiqué un communiqué du club de la Colombe blanche.

Après les travaux de cette assemblée, une assemblée générale extraordinaire se tiendra pour la présentation de la démission du président et des membres du bureau dirigeant de la gestion des af-

aires du club.

"La prochaine étape nécessite la fédération des efforts de tous les acteurs sportifs et économiques, et des supporters du MAT", a noté la même source.

La direction du club a appelé à la mobilisation collective pour un nouveau départ prometteur, en droite ligne avec les ambitions des supporters de la formation tétouanaise, afin de dessiner les contours d'un projet sportif intégré visant à renouer avec la gloire d'antan, précisant que les informations concernant l'heure et le lieu de la tenue de cette assemblée seront communiquées ultérieurement.

Tirage au sort de la LDC féminine "Côte d'Ivoire 2023"

Le Sporting Club Casablanca disputera le tournoi qualificatif de la zone UNAF

Le Sporting Club Casablanca disputera, du 12 au 30 août à Oran (Algérie), le tournoi qualificatif de la zone de l'Union nord-africaine de football (UNAF), dans le cadre des éliminatoires de la Ligue des champions féminine de la CAF "Côte d'Ivoire 2023".

Lors de ce tournoi qualificatif, le club marocain affrontera l'Afak Relizane, championne d'Algérie, les Égyptiennes de Wadi Degla et les Tunisiennes de l'AS féminine de Sousse, à l'issue

du tirage au sort des éliminatoires de la Ligue des champions féminine "Côte d'Ivoire 2023", tenu mercredi au Complexe sportif Mohammed VI à Maâmora. A noter que l'AS FAR, championne d'Afrique en titre, est directement qualifiée pour la prochaine LDC féminine d'Afrique.

Le club militaire a remporté la dernière édition de la Ligue des champions féminine de la CAF qui s'était déroulée du 30 octobre au 13 novembre 2022 au Maroc.

Au Royaume-Uni, avoir faim se banalise pour des millions de personnes

Au Royaume-Uni, confronté à une inflation des prix alimentaires à des niveaux historiquement élevés, avoir faim "devient la nouvelle norme" pour des millions de personnes, selon une étude de l'Institute of Development Studies (IDS) de l'Université du Sussex publiée mardi.

"Il est préoccupant que 14% de la population britannique souffre de pauvreté alimentaire. L'accès à la nourriture au Royaume-Uni est très inéquitable", relève Melissa Leach, directrice de l'IDS, dans un communiqué.

De moins d'une centaine de banques alimentaires au Royaume-Uni il y a dix ans, le nombre est passé à plus de 2.000 en 2021, avec 9,7 millions de personnes en situation de pauvreté alimentaire en septembre 2022, selon l'étude publiée mardi.

"Au cours de la dernière décennie, les organisations caritatives sont intervenues pour combler les lacunes laissées

par l'Etat, mais ce n'est pas une manière acceptable ou durable de lutter contre la prévalence croissante de la faim", poursuit Mme Leach.

La publication de cette étude intervient alors que la flambée des prix alimentaires outre-Manche est à des niveaux historiquement très élevés, à plus de 18% sur un an en mai selon les derniers chiffres officiels, malgré un léger ralentissement.

Touchés par une sévère crise de la vie, avec une inflation qui a persisté le mois dernier à 8,7%, les Britanniques achètent désormais moins de nourriture, selon des données publiées la semaine dernière.

Sous pression pour faire baisser les prix, les principales chaînes de supermarchés britanniques ont assuré mardi devant une commission parlementaire faire tout leur possible.

Le gendarme britannique de la concurrence, la CMA, se penche actuel-



lement sur le secteur pour savoir si certains détaillants pourraient profiter de prix trop élevés.

Mais "nous n'avons pas augmenté nos bénéfices d'une année sur l'autre", a assuré mardi devant une commission parlementaire le directeur commercial du géant britannique du secteur Tesco, Gordon Gafa.

Tesco, qui s'efforce de contenir ses prix et rivalise avec ses concurrents low cost, a affirmé récemment voir "de premiers signes" que l'inflation commence à ralentir.

"L'inflation alimentaire a ralenti pour le deuxième mois consécutif, en particulier pour les produits frais, les détaillants ayant réduit le prix de nombreux produits de base, notamment le lait, le fromage et les oeufs", a abondé mardi Helen Dickinson, directrice générale de la fédération de commerçants British Retail Consortium (BRC).

Recettes

Paella mixte



Ingédients :

250 g de riz
350 g de poulet coupé en morceaux
6 côtelettes d'agneau
50 g de petits pois écossés
100 g de courgettes coupées en 4
100 g de fèves écossées
1 poivron rouge grillé, pelé, épiné et coupé en lanières
1 oignon finement émincé
2 gousses d'ail émincées
1 c. à soupe de concentré de tomate
10 cl d'huile d'olive
2 pincées de pistils de safran
1 bouquet de coriandre
4 brins de thym frais
85 cl de bouillon de poulet ou de légumes
Sel et poivre

Préparation :

Dans une poêle à paella sur feu doux, faire chauffer l'huile

d'olive et y faire dorer les morceaux de poulet et les côtelettes d'agneau. Les retirer et les réserver.

Dans la même huile, faire revenir l'ail et l'oignon émincés.

Ajouter le riz en remuant jusqu'à ce qu'il devienne translucide.

Mouiller avec le bouillon et incorporer le concentré de tomates. Ajouter les épices et les herbes.

A ébullition, baisser le feu et disposer les morceaux de poulet, les côtelettes et les légumes sur le riz.

Recouvrir d'une feuille de papier aluminium et laisser mijoter la paella à feu doux jusqu'à cuisson du poulet et absorption de la sauce.

Laisser reposer la paella 5 mn avant de la servir.

Si l'IA devait détruire l'humanité, comment s'y prendrait-elle ?

L'intelligence artificielle menace l'humanité d'"extinction", préviennent des experts et entrepreneurs de ce secteur en plein essor, appelant à une prise de conscience. Mais ce scénario catastrophe encore lointain est-il crédible ?

Le cauchemar, inspiré par d'innombrables films de science-fiction, débute lorsque les machines voient leurs capacités dépasser celles des humains et échappent à tout contrôle.

"A partir du moment où nous aurons des machines qui cherchent à survivre, nous aurons des problèmes", a récemment affirmé le chercheur canadien Yoshua Bengio, l'un des pères de l'apprentissage automatique.

Selon une variante imaginée par le philosophe suédois Nick Bostrom, le moment décisif surviendra lorsque les machines sauront fabriquer elles-mêmes d'autres machines, provoquant une "explosion de l'intelligence".

Selon sa "théorie du trombone", si une IA avait par exemple pour but ultime d'optimiser la production de cet accessoire de papeterie, elle finirait par couvrir "d'abord la Terre puis des morceaux de plus en plus importants de l'Univers avec des trombones", illustre-t-il.

Nick Bostrom est un personnage controversé, après avoir affirmé que l'humanité pouvait être une simulation informatique, ou soutenu des théories proches de l'eugénisme. Il a aussi dû s'excuser récemment pour un message raciste envoyé dans les années 90, qui avait refait surface.

Pourtant, ses idées sur les dangers de l'IA restent très influentes, et ont inspiré à la fois le milliardaire Elon Musk, patron de Tesla et SpaceX, et le physicien Stephen Hawking, décédé en 2018.

L'image du cyborg aux yeux rouges de "Terminator", envoyé du futur par une IA pour mettre fin à toute résistance humaine, a particulièrement marqué l'inconscient collectif.

Mais selon les experts de la campagne "Stop Killer Robots" ("Non aux robots tueurs"), ce n'est pas sous cette forme que s'imposent les armes autonomes dans les années à venir, écrivaient-ils dans un rapport en 2021.

"L'intelligence artificielle ne confèrera pas aux machines le désir de tuer des humains", rassure la spécialiste de la robotique Kerstin Dautenhahn, de l'Université de Waterloo au Canada, interrogée par l'AFP.

"Les robots ne sont pas diaboliques", affirme-t-elle, tout en concédant que leurs développeurs pourraient les programmer pour faire du mal.

Un scénario moins évident prévoit que soit utilisée l'intelligence artificielle pour créer des toxines ou des nouveaux virus, dans le but de les répandre dans le monde.

Un groupe de scientifiques qui utilisait l'IA pour découvrir de nouveaux médicaments a ainsi mené une expérience au cours de laquelle ils l'ont modifiée pour qu'elle recherche plutôt des molécules nocives.

En moins de six heures, ils ont réussi à générer 40.000 agents potentiellement toxiques, d'après un article de la revue Nature Machine Intelligence.

Grâce à ces technologies, quelqu'un pourrait enfin trouver le moyen de répandre plus rapidement un poison tel que l'anthrax, a déclaré Joanna Bryson, experte en IA à la Hertie School de Berlin.

"Mais ce n'est pas une menace existentielle, juste une arme épouvantable", dit-elle à l'AFP.

Dans les films d'apocalypse, la catastrophe arrive soudainement et partout à la fois. Mais quid si l'humanité disparaissait progressivement, remplacée par des machines ?

"Dans le pire des cas, notre espèce pourrait s'éteindre sans successeur", anticipe le philosophe Huw Price dans une vidéo de promotion du centre pour l'étude des risques existentiels de l'Université de Cambridge.

Il existe cependant des "possibilités moins sombres", où des humains augmentés par une technologie avancée pourraient survivre. "L'espèce purement biologique finit alors par s'éteindre", poursuit-il.

En 2014, Stephen Hawking avait argumenté que notre espèce ne serait plus un jour en capacité de rivaliser avec les machines, déclarant à la BBC que cela "sonnerait le glas de la race humaine".

